

JOURNAL **OFFICIEL**

de la

République Démocratique du Congo

CABINET DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

**DIRECTION GENERALE DES RECETTES
ADMINISTRATIVES, JUDICIAIRES,
DOMANIALES ET DE PARTICIPATIONS**

« DGRAD »

**TEXTES COORDONNES
ET MIS A JOUR
LE 05 AVRIL 2024**

Numéro Spécial

TC DGRAD

2024

JOURNAL OFFICIEL

DE LA

RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

Conditions d'abonnement, d'achat du numéro et des insertions

Les demandes d'abonnement ainsi que celles relatives à l'achat de numéros séparés doivent être adressées au Service du Journal officiel, Cabinet du Président de la République, B.P.4117, Kinshasa 2.

Les montants correspondants au prix de l'abonnement du numéro et des insertions payantes sont payés suivant le mode de paiement des sommes dues à l'Etat.

Les actes et documents quelconques à insérer au Journal officiel doivent être envoyés soit directement au Journal officiel de la République Démocratique du Congo, à Kinshasa/Gombe, Avenue Colonel Lukusa n° 7, soit par le Greffier du Tribunal s'il s'agit d'actes ou documents dont la Loi prescrit la publication par ses soins, soit enfin par les intéressés s'il s'agit d'acte ou documents dont la publication est faite à leur diligence.

Les abonnements sont annuels. Ils prennent cours au 1^{er} janvier et sont renouvelables au plus tard le 1^{er} décembre de l'année précédant celle à laquelle ils se rapportent.

Toute réclamation relative à l'abonnement ou aux insertions peut être adressée au Service du Journal officiel, B.P.4117, Kinshasa 2.

SOMMAIRE

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

ORDONNANCE-LOI N° 18/003 DU 13 MARS 2018 FIXANT LA NOMENCLATURE DES DROITS, TAXES ET REDEVANCES DU POUVOIR CENTRAL, TELLE QUE MODIFIEE ET COMPLETEE PAR LES LOIS DE FINANCES

N°18/025 DU 31 DECEMBRE 2018 POUR L'EXERCICE 2019,

N°19/005 DU 31 DECEMBRE 2019 POUR L'EXERCICE 2020,

N°20/020 DU 28 DÉCEMBRE 2020 POUR L'EXERCICE 2021,

N°21/029 DU 31 DÉCEMBRE 2021 POUR L'EXERCICE 2022,

N°22/071 DU 28 DECEMBRE 2022 POUR L'EXERCICE 2023 ET

N°23/056 DU 10 DECEMBRE 2023 POUR L'EXERCICE 2024

(Textes coordonnés)..... 14

ORDONNANCE-LOI N°13/003 DU 23 FEVRIER 2013 PORTANT REFORME DES PROCEDURES RELATIVES A L'ASSIETTE, AU CONTROLE ET AUX MODALITES DE RECOUVREMENT DES RECETTES NON FISCALES TELLE QUE MODIFIEE ET COMPLETEE PAR LES LOIS DE FINANCES

N°15/021 DU 31 DECEMBRE 2015 POUR L'EXERCICE 2016, RECTIFICATIVE

N°16/006 DU 29 JUIN 2016 POUR L'EXERCICE 2016,

N°17/005 DU 23 JUIN 2017 POUR L'EXERCICE 2017,

N° 17/014 DU 24 DÉCEMBRE 2017 POUR L'EXERCICE 2018,

N°18/025 DU 13 DECEMBRE 2018 POUR L'EXERCICE 2019,

N°19/005 DU 31 DECEMBRE 2019 POUR L'EXERCICE 2020,

N°20/020 DU 28 DECEMBRE 2020 POUR L'EXERCICE 2021,

N°21/029 DU 31 DECEMBRE 2021 POUR L'EXERCICE 2022,

N°22/071 DU 28 DECEMBRE 2022 POUR L'EXERCICE 2023 ET

N°23/056 DU 10 DECEMBRE 2023 POUR L'EXERCICE 2024

(Textes coordonnés)..... 55

GOUVERNEMENT

DÉCRET N° 0058 DU 27 DÉCEMBRE 1995 PORTANT CRÉATION, ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DE LA DIRECTION GÉNÉRALE DES RECETTES ADMINISTRATIVES, JUDICIAIRES, DOMANIALES ET DE PARTICIPATIONS TEL QUE MODIFIÉ ET COMPLÉTÉ PAR LE DÉCRET N° 22/53 DU 30 DÉCEMBRE 2022 (*Textes coordonnés*)..... 94

DECRET N°0059 DU 27 DECEMBRE 1995 PORTANT REGLEMENT D'ADMINISTRATION RELATIF AU PERSONNEL DE CARRIERE DE LA DIRECTION GENERALE DES RECETTES ADMINISTRATIVES, JUDICIAIRES, DOMANIALES ET DE PARTICIPATIONS..... 107

DÉCRET N° 22/18 DU 04 MAI 2022 INSTITUANT LA PLATEFORME INFORMATIQUE DE GESTION INTÉGRÉE DES DROITS, TAXES ET REDEVANCES DU POUVOIR CENTRAL 139

DÉCRET N° 12/029 DU 23 AOÛT 2012 PORTANT INTERDICTION DE CONTRÔLE ET DE RECOUVREMENT DES IMPÔTS, DROITS, TAXES ET AUTRES REDEVANCES DUS À L'ÉTAT SANS REQUÊTE DES RÉGIES FINANCIÈRES..... 142

DÉCRET N° 20/019 DU 21 AOÛT 2020 MODIFIANT ET COMPLÉTANT LE DÉCRET N°007/2002 DU 02 FÉVRIER 2002 RELATIF AU MODE DE PAIEMENT DES DETTES ENVERS L'ÉTAT..... 144

MINISTÈRE DES FINANCES

ARRÊTÉ MINISTÉRIEL N°018/CAB/MIN/FINANCES /2020 DU 2020 PORTANT MESURES D'APPLICATION DU DÉCRET N° 20/019 DU 21 AOÛT 2020 MODIFIANT ET COMPLÉTANT LE DÉCRET N° 007/2002 DU 02 FÉVRIER 2002 RELATIF AU MODE DE PAIEMENT DES DETTES ENVERS L'ÉTAT..... 147

MINISTÈRE DES FINANCES..... 151

ARRÊTÉ MINISTÉRIEL N° 063/CAB/MIN/FINANCES/2010 DU 15 NOVEMBRE 2010 PORTANT MODALITES DE PERCEPTION ET DE REPARTITION DES PENALITES ET AMENDES ENCADREES PAR LA DGRAD..... 157

ARRÊTÉ MINISTÉRIEL N° 021/CAB/MIN/FINANCES/2010 DU 26 MARS 2010 PORTANT RATIONALISATION DES MISSIONS DE CONTRÔLE FISCAL ET DES RECETTES NON FISCALES SUR PLACE..... 160

CIRCULAIRE MINISTÉRIELLE N° 662 DU 1^{ER} OCTOBRE 2020 RELATIVE AU MODE DE PAIEMENT DES DETTES ENVERS L'ÉTAT 163

CIRCULAIRE MINISTERIELLE N°003 DU 29 DECEMBRE 2022 PORTANT MESURES D'ENCADREMENT DE L'UTILISATION OBLIGATOIRE DE LA PLATEFORME LOGIRAD 171

MINISTÈRE DES INFRASTRUCTURES, TRAVAUX PUBLICS ET RECONSTRUCTION ET MINISTÈRE DES FINANCES

ARRÊTÉ INTERMINISTÉRIEL N°021 CAB/MIN/ITPR/2010 ET N°033 CAB/MIN/FINANCES/2010 DU 03 MAI 2010 PORTANT FIXATION À L'INITIATIVE DU MINISTRE DES INFRASTRUCTURES, TRAVAUX PUBLICS ET RECONSTRUCTION. 176

MINISTÈRE DE L'INTERIEUR, SECURITE, DECENTRALISATION ET AFFAIRES COUTUMIERES/SECTEUR PNC ET MINISTÈRE DES FINANCES

ARRÊTÉ INTERMINISTÉRIEL N°001/CAB/MIN/INTERSECDAC/2012 ET N° CAB/MIN/FINANCES/2012 DU 22 AVRIL 2012 PORTANT FIXATION DES TAUX DES DROITS ET TAXES A PERCEVOIR A L'INITIATIVE DE LA POLICE NATIONALE 179

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DÉVELOPPEMENT RURAL ET MINISTÈRE DES FINANCES,

ARRETE INTERMINISTERIEL N°0235/CAB/MIN/AGRI/2022 ET

**N°086/CAB/MIN/FINANCES/2022 DU 15 AOUT 2022 PORTANT FIXATION DES
TAUX DES DROITS, TAXES ET REDEVANCES A PERCEVOIR A L'INITIATIVE
DU MINISTERE DE L'AGRICULTURE..... 184**

MINISTERE DU BUDGET ET MINISTERE DES FINANCES

**ARRÊTÉ INTERMINISTÉRIEL N° 001/CAB/ME/MIN.BUDGET/ 2016 ET N°
059/CAB/MIN/FINANCES/2016 DU 09 MAI 2016 PORTANT FIXATION DES
TAUX DES DROITS, TAXES ET REDEVANCES À PERCEVOIR À L'INITIATIVE
DU MINISTÈRE DU BUDGET 216**

**MINISTERE DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, URBANISME ET
HABITAT ET LE MINISTRE DES FINANCES**

**ARRÊTÉ INTERMINISTÉRIEL N°CAB/MIN-ATUH/MBI/MP/GHK/0001/2016 ET
N°CAB/MIN/FINANCES/2016/099 DU 29 JUILLET 2016 PORTANT FIXATION
DU MODE DE CALCUL SIMPLIFIÉ DES TAUX DES DROITS ET TAXES À
PERCEVOIR À L'INITIATIVE DU MINISTÈRE DE L'AMENAGEMENT DU
TERRITOIRE..... 219**

**MINISTERE DE LA JUSTICE, GARDE DES SCEAUX ET MINISTERE DES
FINANCES**

**ARRETE INTERMINISTERIEL N°189/CAB/ME/MIN/J&GS/2023 ET
N°011/CAB/MIN/FINANCES/2023 DU 16 MAI 2023 PORTANT FIXATION DES
TAUX DES DROITS, TAXES ET REDEVANCES A PERCEVOIR A L'INITIATIVE
DU MINISTERE DE LA JUSTICE..... 223**

MINISTERE DE LA SANTE ET MINISTERE DES FINANCES

**ARRETE INTERMINISTERIEL N°1250/CAB/MIN/SPHP/045/2023 ET N°
CAB/MIN/FINANCES/ 2023/015 DU 15 MARS 2023 PORTANT FIXATION DES
TAUX DES DROITS, TAXES ET REDEVANCES A PERCEVOIR A L'INITIATIVE
DU MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE, HYGIENE ET PREVENTION..... 233**

ARRETE INTERMINISTERIEL N°1250/CAB/MLN/SPHP/040/ DCA/CPH/2022 DU 24 NOVEMBRE 2022 ET N°CAB/MIN/FINANCES/156/NSW/2022/ DU 24 NOVEMBRE 2022 PORTANT FIXATION DES TAUX DES DROITS, TAXES ET REDEVANCES A PERCEVOIR A L'INITIATIVE DU MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE, HYGIENE ET PREVENTION, SUR LA CULTURE, LA PRODUCTION, LA DETENTION, L'EXPLOITATION ET LA COMMERCIALISATION DE LA PLANTE DE CANNABIS, DU CANNABIS ET DES PRODUITS DU CANNABIS A DES FINS MEDICALES ET SCIENTIFIQUES..... 460

MINISTERE DES MINES ET MINISTERE DES FINANCES..... 480

MINISTÈRE DES POSTES, TÉLÉCOMMUNICATIONS ET NOUVELLES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION/SECTEUR ARPTC ET MINISTÈRE DES FINANCES

ARRÊTÉ INTERMINISTÉRIEL N°002/CAB/MIN/PTNTIC /2019 ET N° CAB/MIN/FINANCES/2019/126 DU 08 NOVEMBRE 2019 PORTANT FIXATION DES TAUX DES DROITS, TAXES ET REDEVANCES À PERCEVOIR À L'INITIATIVE DE L'AUTORITÉ DE RÉGULATION DE LA POSTE ET DES TÉLÉCOMMUNICATIONS DU CONGO 487

MINISTÈRE DU PLAN ET MINISTÈRE DES FINANCES

ARRÊTÉ INTERMINISTÉRIEL N°107/CAB/VPM/MIN/ PLAN/2019 ET N° CAB/MIN/ FINANCES/2019/128 DU 09 NOVEMBRE 2019 PORTANT FIXATION DES TAUX DES DROITS, TAXES ET REDEVANCES À PERCEVOIR À L'INITIATIVE DU MINISTÈRE DU PLAN 490

MINISTÈRE DES SPORTS ET LOISIRS ET MINISTÈRE DES FINANCES

ARRÊTÉ INTERMINISTÉRIEL N°001/CAB/MIN/SL/2019 ET N° CAB/MIN/FINANCES/2019/133 DU 13 NOVEMBRE 2019 PORTANT FIXATION DES TAUX DES DROITS, TAXES ET REDEVANCES À PERCEVOIR À L'INITIATIVE DU MINISTÈRE DES SPORTS ET LOISIRS..... 492

MINISTÈRE DE LA COMMUNICATION ET MEDIAS ET MINISTÈRE DES FINANCES

ARRÊTÉ INTERMINISTÉRIEL N°002/CAB/ME.MIN/M-CM/2019 ET N° CAB/MIN/FINANCES/2019/136 DU 14 NOVEMBRE 2019 PORTANT FIXATION DES TAUX DES DROITS, TAXES ET REDEVANCES À PERCEVOIR À L'INITIATIVE DU MINISTÈRE DE LA COMMUNICATION ET MEDIAS 499

MINISTÈRE DE L'EMPLOI, TRAVAIL ET PRÉVOYANCE SOCIALE ET LE MINISTÈRE DES FINANCES

ARRÊTÉ INTERMINISTÉRIEL N°005/CABMIN/ETPS/06/2022 ET N°048/CAB/MIN/FINANCES/2022 DU 02 AOÛT 2022 MODIFIANT ET COMPLÉTANT L'ARRÊTÉ INTERMINISTÉRIEL N°001/CAB/MINETAT/METPS/01 /2019 ET N° CAB/MIN/FINANCES/2019/138 DU 28 NOVEMBRE 2019 PORTANT FIXATION DES TAUX DES DROITS, TAXES ET REDEVANCES À PERCEVOIR À L'INITIATIVE DU MINISTÈRE DE L'EMPLOI, TRAVAIL ET PRÉVOYANCE SOCIALE..... 502

MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES ARTS ET MINISTÈRE DES FINANCES

ARRÊTÉ INTERMINISTÉRIEL N°046/CAB/MIN /CA/2019 ET N° CAB/MIN/FINANCES/2019/134 DU 09 DÉCEMBRE 2019 PORTANT FIXATION DES TAUX DES DROITS, TAXES ET REDEVANCES À PERCEVOIR À L'INITIATIVE DU MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES ARTS..... 508

MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET VOIES DE COMMUNICATIONS ET MINISTÈRE DES FINANCES

ARRÊTÉ INTERMINISTÉRIEL N° 0023/CAB/MIN/TC/ 2019 ET N° CAB/MIN/FINANCES/2019/135 DU 11 DÉCEMBRE 2019 PORTANT FIXATION DES TAUX DES DROITS, TAXES ET REDEVANCES À PERCEVOIR À L'INITIATIVE DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET VOIES DE COMMUNICATIONS..... 513

**MINISTÈRE DES TRANSPORTS, VOIES DE COMMUNICATIONS ET DE
DESENCLAVEMENT ET MINISTÈRE DES FINANCES..... 527**

MINISTÈRE DE L'ECONOMIE NATIONALE ET MINISTÈRE DES FINANCES

**ARRÊTÉ INTERMINISTÉRIEL N°017/CAB/MIN/ECO NAT/ABM/2019 ET N°
CAB/MIN/FINANCES/2019 /132 DU 24 DÉCEMBRE 2019 PORTANT FIXATION
DES TAUX DES DROITS, TAXES ET REDEVANCES À PERCEVOIR À
L'INITIATIVE DU MINISTÈRE DE L'ECONOMIE NATIONALE 530**

**MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR, SÉCURITÉ ET AFFAIRES COUTUMIÈRES ET
MINISTÈRE DES FINANCES**

**ARRÊTÉ INTERMINISTÉRIEL N° 25/CAB/VPM/MIN
INTERSECAC/GKM/134/2019 ET CAB/MIN/FIN ANCES/2019/12 DU 27
DÉCEMBRE 2019 PORTANT FIXATION DES TAUX DES DROITS, TAXES ET
REDEVANCES À PERCEVOIR À L'INITIATIVE DU MINISTÈRE DE
L'INTÉRIEUR, SÉCURITÉ ET AFFAIRES COUTUMIÈRES..... 533**

**MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR, SÉCURITÉ ET AFFAIRES COUTUMIÈRES ET
LE MINISTÈRE DES FINANCES**

**ARRÊTÉ INTERMINISTÉRIEL N°25/CAB/VPM/MIN
INTERSECAC/GKM/135/2019 ET N°CAB/MIN /FINANCES/2019/119 DU 28
DÉCEMBRE 2019 PORTANT FIXATION DES TAUX DES DROITS, TAXES ET
REDEVANCES À PERCEVOIR À L'INITIATIVE DU MINISTÈRE DE
L'INTÉRIEUR, SÉCURITÉ ET AFFAIRES COUTUMIÈRES
(Direction Générale des Migrations) 536**

MINISTÈRE DU PORTEFEUILLE ET MINISTÈRE DES FINANCES

**ARRÊTÉ INTERMINISTÉRIEL N°005/CAB/MIN/PF/2020 ET N°
CAB/MIN/FINANCES/2020/065 DU 1ER JUIN 2020 PORTANT FIXATION DES
TAUX DES DROITS, TAXES ET REDEVANCES À PERCEVOIR À L'INITIATIVE
DU MINISTÈRE DU PORTEFEUILLE 539**

MINISTÈRE DES AFFAIRES FONCIÈRES ET MINISTÈRE DES FINANCES

ARRÊTÉ INTERMINISTÉRIEL N°0100/CAB/MIN/AFF.FONC/ 2020 ET N°/CAB/MIN/FINANCES/2020/068 DU 02 JUIN 2020 PORTANT FIXATION DES TAUX DES DROITS, TAXES ET REDEVANCES À PERCEVOIR À L'INITIATIVE DU MINISTÈRE DES AFFAIRES FONCIÈRES..... 543

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE ET MINISTÈRE DES FINANCES

ARRÊTÉ INTERMINISTÉRIEL N°CAB/MIN/EDD/004/2020 ET N° CAB/MIN/FINANCES/2020/071 DU 24 JUILLET 2020 PORTANT FIXATION DES TAUX DES DROITS, TAXES ET REDEVANCES EN MATIÈRE D'INSTALLATION CLASSÉE DE LA CATÉGORIE I.A À PERCEVOIR À L'INITIATIVE DU MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE 560

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE ET MINISTÈRE DES FINANCES

ARRÊTÉ INTERMINISTÉRIEL N°CAB/MIN/EDD/2020/005 ET N°CAB/MIN/FINANCES/2020/066 DU 24 JUILLET 2020 PORTANT FIXATION DES TAUX DES DROITS, TAXES ET REDEVANCES À PERCEVOIR À L'INITIATIVE DU MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE, EN MATIÈRE DE GESTION FORESTIÈRE..... 573

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE ET MINISTÈRE DES FINANCES

ARRÊTÉ INTERMINISTÉRIEL N°006/CAB/MIN/EDD/2020 ET N°CAB/MIN/FINANCES/2020/069 DU 24 JUILLET 2020 PORTANT FIXATION DES TAUX DES DROITS, TAXES ET REDEVANCES À PERCEVOIR À L'INITIATIVE DU MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE, EN MATIÈRE DE FAUNE ET DE FLORE 577

**LE MINISTRE DE DE L'ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE
ET LE MINISTRE DES FINANCES**

**ARRÊTÉ INTERMINISTÉRIEL N°006/CAB/MINETAT-
MIN/EDD/EBM/TSB/02/2023 ET N°120/CAB/ MIN. FINANCES/2023 DU 15
SEPTEMBRE 2023 FIXANT LA RÉPARTITION DE LA QUOTITÉ DE L'ETAT
SUR LE BÉNÉFICE ISSU DE LA VENTE DU CRÉDIT CARBONE..... 596**

**LE MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE ET
LE MINISTÈRE DES FINANCES**

**ARRÊTE INTERMINISTÉRIEL N° 006/CAB/MIN/EDD /2020 ET N°
CAB/MIN/FINANCES/2020/123 DU 05/12 PORTANT FIXATION DES TAUX DES
DROITS, TAXES ET REDEVANCES À PERCEVOIR À L'INITIATIVE DU
MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT
DURABLE/SECTEUR DU FONDS FORESTIER NATIONAL..... 600**

**MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET UNIVERSITAIRE, ET LE
MINISTRE DES FINANCES,..... 604**

**ARRÊTÉ INTERMINISTÉRIEL N°.... /MINESU/ CAB. MIN/TLL/HKA/SB/2020 ET
N° 118/CAB/MIN/FINANCES/2020 DU 03 SEPTEMBRE 2020 PORTANT
FIXATION DES TAUX DES DROITS, TAXES ET REDEVANCES À PERCEVOIR
A L'INITIATIVE DU MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET
UNIVERSITAIRE..... 604**

MINISTÈRE DU COMMERCE EXTÉRIEUR ET MINISTÈRE DES FINANCES

**ARRÊTÉ INTERMINISTÉRIEL N° 019/CAB/MIN /COMEXT//2020 ET N°
CAB/MIN/FINANCES /2020/119 DU 08 OCTOBRE 2020 MODIFIANT ET
COMPLÉTANT L'ARRÊTÉ INTERMINISTÉRIEL N° 008/CAB/MIN
/COMEXT/2019 ET N° CAB/MIN/FINANCES/2019 /118 DU 08 NOVEMBRE 2019
PORTANT FIXATION DES TAUX DES DROITS, TAXES ET REDEVANCES À
PERCEVOIR À L'INITIATIVE DU MINISTÈRE DU COMMERCE EXTÉRIEUR... 606**

**MINISTÈRE D'ETAT, MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET LE
MINISTRE DES FINANCES,..... 610**

**ARRÊTÉ INTERMINISTÉRIEL N° 004/CAB/ MIN/AFFET/2021 ET
N°207/CAB/MIN/FINANCES/2021 DU 30 DECEMBRE 2021 PORTANT FIXATION
DU TAUX DE LA TAXE À PERCEVOIR SUR LA DELIVRANCE DES
PASSEPORTS ÉLECTRONIQUES, ORDINAIRES ET BIOMETRIQUES EN
REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO 610**

**MINISTÈRE DES POSTES, TÉLÉCOMMUNICATIONS ET NOUVELLES
TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION, ET LE
MINISTRE DES FINANCES**

**ARRÊTÉ INTERMINISTÉRIEL N° CAB/MIN/PT&NTIC/ AKIM/KL/KBS/030/2020
DU 27 NOVEMBRE 2020 ET N°CAB/MIN/FINANCES/2020/122 DU 27
NOVEMBRE 2020 PORTANT FIXATION DES TAUX DES DROITS, TAXES ET
REDEVANCES À PERCEVOIR À L'INITIATIVE DU MINISTÈRE DES POSTES,
TÉLÉCOMMUNICATIONS ET NOUVELLES TECHNOLOGIES DE
L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION 613**

MINISTÈRE DES HYDROCARBURES ET MINISTÈRE DES FINANCES

**ARRÊTÉ INTERMINISTÉRIEL N° M-HYD/001/DBN /CAB/MIN.HYD/2021 ET N°
CAB/MIN/FINANCES /2021/147 DU 28 OCTOBRE 2021 PORTANT FIXATION
DES TAUX DES DROITS, TAXES ET REDEVANCES À PERCEVOIR À
L'INITIATIVE DU MINISTÈRE DES HYDROCARBURES..... 628**

**MINISTÈRE D'ETAT, MINISTRE DE L'URBANISME ET HABITAT ET
MINISTÈRE DES FINANCES**

**ARRÊTÉ INTERMINISTÉRIEL N°0022/CAB/MINETAT-UH/2021 ET N°151
CAB/MIN/FINANCES/ 2021 DU 26 NOVEMBRE 2021 MODIFIANT ET
COMPLÉTANT L'ARRÊTÉ INTERMINISTÉRIEL N°014/CAB/MINETAT-UH/ 2020
ET N° 067/CAB/MIN/FINANCES/2020 DU 11 JUIN 2020 PORTANT FIXATION**

DES TAUX DES DROITS, TAXES ET REDEVANCES À PERCEVOIR À L'INITIATIVE DU MINISTÈRE DE L'URBANISME ET HABITAT	636
MINISTÈRE DES RESSOURCES HYDRAULIQUES ET ÉLECTRICITÉ ET MINISTÈRE DES FINANCES	646
ARRÊTÉ INTERMINISTÉRIEL N°001/CAB/MIN/RHE/OMM/22 ET N°011/CAB/MIN/FINANCES/2022 PORTANT FIXATION DES TAUX DES DROITS, TAXES ET REDEVANCES À PERCEVOIR À L'INITIATIVE DU MINISTÈRE DES RESSOURCES HYDRAULIQUES ET ÉLECTRICITÉ	646
MINISTÈRE DES FINANCES	668
ARRÊTÉ MINISTÉRIEL N°014/CAB/MIN/FINANCES/2017 DU 01 JUILLET 2017 PORTANT FIXATION DES TAUX DES DROITS, TAXES ET REDEVANCES À PERCEVOIR À L'INITIATIVE DU MINISTÈRE DES FINANCES	668
MINISTÈRE DES FINANCES	671
LE MINISTÈRE DE LA PÊCHE ET ÉLEVAGE ET LE MINISTÈRE DES FINANCES	676
ARRÊTÉ INTERMINISTÉRIEL N°0058/CAB.MIN/PE.EL/2022 ET N°085/CAB/MIN/FINANCES/2022 DU 18 JUILLET 2022 PORTANT FIXATION DES TAUX DES DROITS, TAXES ET REDEVANCES À PERCEVOIR À L'INITIATIVE DU MINISTÈRE DE LA PÊCHE ET ÉLEVAGE	676
MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET MINISTÈRE DES FINANCES	737
CIRCULAIRE MINISTÉRIELLE N°001 DU 18 JANVIER 2024 FIXANT DES MODALITÉS DE PERCEPTION DES IMPÔTS, DROITS, TAXES ET REDEVANCES DU POUVOIR CENTRAL PAR DES CANAUX DIGITAUX	750

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

ORDONNANCE-LOI N° 18/003 DU 13 MARS 2018 FIXANT LA NOMENCLATURE DES DROITS, TAXES ET REDEVANCES DU POUVOIR CENTRAL, TELLE QUE MODIFIEE ET COMPLETEE PAR LES LOIS DE FINANCES N°18/025 DU 31 DECEMBRE 2018 POUR L'EXERCICE 2019, N°19/005 DU 31 DECEMBRE 2019 POUR L'EXERCICE 2020, N°20/020 DU 28 DÉCEMBRE 2020 POUR L'EXERCICE 2021, N°21/029 DU 31 DÉCEMBRE 2021 POUR L'EXERCICE 2022, N°22/071 DU 28 DECEMBRE 2022 POUR L'EXERCICE 2023 ET N°23/056 DU 10 DECEMBRE 2023 POUR L'EXERCICE 2024 (Textes coordonnés)

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution, telle que modifiée par la Loi n° 11/002 du 20 janvier 2011 portant révision de certains articles de la Constitution de la République Démocratique du Congo, spécialement en ses articles 129, 171, 174, 202, 203 et 221 ;

Vu la Loi n° 11/011 du 13 juillet 2011 relative aux Finances Publiques ;

Vu la Loi n° 17/015 du 24 décembre 2017 portant habilitation du Gouvernement ;

Vu l'Ordonnance n° 17/004 du 07 avril 2017 portant nomination d'un Premier Ministre ;

Vu l'Ordonnance n°17/024 du 10 juillet 2017 portant organisation et fonctionnement du Gouvernement, modalités de collaboration entre le Président de la République et le Gouvernement ainsi qu'entre les membres du Gouvernement ;

Sur proposition du Gouvernement délibérée en Conseil des Ministres,

ORDONNE :

Article 1^{er} : La présente Ordonnance-loi a pour objet de fixer la nomenclature des droits, taxes et redevances à percevoir à l'initiative des administrations et services d'assiette, au profit du Gouvernement central, conformément à la Constitution et à la Loi n° 11/011 du 13 juillet 2011 relative aux finances publiques.

Article 2 : La nomenclature des droits, taxes et redevances dont il est question à l'article 1^{er} ci-dessus concerne exclusivement les finances du Pouvoir central, conformément aux dispositions des articles 202 et 203 de la Constitution.

Article 3 : Les droits, taxes et redevances repris en annexe à la présente Ordonnance-loi ne peuvent faire l'objet d'une quelconque perception, ni en partie, ni en totalité, au profit d'une province, d'une entité territoriale décentralisée, d'un organisme, d'un établissement ou service public de l'Etat.

La perception des frais administratifs, en plus de ces droits, taxes et redevances, est prohibée. Tout acte instituant de tels frais ou amputant des droits dus au Trésor Public est nul de plein droit.

Article 4 : Les droits, taxes et redevances institués et perçus au profit du Pouvoir Central figurent en annexe à la présente Ordonnance-loi. Ces droits, taxes et redevances y sont repris par Ministère et services d'assiette.

Article 5 : Il ne peut être institué d'autres droits, taxes et redevances au profit du Pouvoir central qu'en vertu d'une loi, après avis préalable des Ministres ayant le budget et les finances dans leurs attributions.

Article 6 : Toutes les recettes collectées sur les droits, taxes et redevances définies dans la présente nomenclature sont versées intégralement au compte du Trésor public.

Article 7 : Il est alloué à la Direction Générale des Recettes Administratives, Judiciaires, Domaniales et de Participations, « DGRAD », et aux administrations et services d'assiette une rétrocession globale de 10% répartie comme suit :

- DGRAD : 5% sur toutes les recettes réalisées ;
- Administrations et services d'assiette : 5% au prorata des recettes effectivement constatées et recouvrées ;

La DGRAD bénéficie, en outre, de 50% sur les montants de pénalités, amendes et autres majorations perçus en plus des droits, taxes et redevances ;

Les modalités de paiement de la rétrocession due aux administrations et services d'assiette, ainsi que celles de la répartition de 50% sus mentionnés sont fixées par le Ministre ayant les finances dans ses attributions.

Article 8 : Toute violation des lois et règlements, qui organisent les différents secteurs, donne lieu à des amendes transactionnelles, lesquelles sont perçues dans les mêmes conditions que les droits, taxes et redevances.

Il en est de même pour les amendes judiciaires et les amendes transactionnelles requises d'office par les Cours et Tribunaux, les Parquets et la Police Nationale Congolaise.

Article 9 : Sont abrogées, toutes les dispositions antérieures contraires à la présente Ordonnance-loi.

Article 10 : La présente Ordonnance-loi entre en vigueur à la date de sa promulgation.

Fait à Kinshasa, le 13 mars 2018

Joseph KABILA KABANGE

ANNEXE

I. AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET COOPÉRATION INTERNATIONALE

N°	LIBELLE DES DROITS, TAXES ET REDEVANCES	FAIT GENERATEUR
01	Droits de légalisation par la représentation diplomatique ou consulaire	<i>Demande du requérant.</i>
02	Taxe de délivrance de la note verbale	<i>Demande de délivrance.</i>
03	Droits de délivrance du passeport ordinaire	<i>Demande du passeport.</i>
04	Droits de délivrance de visa d'entrée	<i>Demande de Visa.</i>
05	Droits de délivrance de laissez – passer tenant lieu de passeport (LTP)	<i>Demande de laisser passer.</i>
06	Droits d'octroi de la carte consulaire	<i>Demande de la carte consulaire.</i>
07	Droits sur les actes d'état civil délivrés à l'étranger par les Ambassades et Consulats de la République Démocratique du Congo.	<i>Demande d'enregistrement.</i>

II. INTÉRIEUR ET SECURITE

II.1. SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

N°	LIBELLE DES DROITS, TAXES ET REDEVANCES	FAIT GENERATEUR
01	Droits de délivrance ou de renouvellement de permis de port d'arme d'autodéfense, de chasse ou de sport	<i>Demande de permis de port d'arme d'autodéfense, de chasse ou de sport ou son renouvellement.</i>
02	Taxe sur l'autorisation spéciale de : - fabrication artisanale, d'importation et/ou de vente d'armes de chasse ou d'autodéfense ; - vente des dispositifs anti-incendie ; - service de maintenance, d'entretien et de recharge des dispositifs anti-incendie (modifié et complétée par l'article 44 de la Loi de Finances n°19/005 du 31 décembre 2019)	<i>Demande d'autorisation</i>
03	Droits de vente de la carte d'identité	<i>Demande de carte d'identité.</i>
04	Droits de délivrance du permis d'exploitation d'une société de gardiennage	<i>Demande d'un permis d'exploitation d'une société de gardiennage.</i>
05	Redevance annuelle d'exploitation d'une société de gardiennage et des services de vente, de	<i>Exploitation d'une société de gardiennage ou d'une société de services de vente.</i>

N°	LIBELLE DES DROITS, TAXES ET REDEVANCES	FAIT GENERATEUR
	recharge et de maintenance des dispositifs anti-incendie (modifiée et complétée par l'article 44 de la Loi de Finances n°19/005 du 31 décembre 2019)	maintenance, d'entretien et de recharge de des dispositifs anti-incendie

II.2. SECRÉTARIAT GÉNÉRAL/PARTIS POLITIQUES

N°	LIBELLE DES DROITS, TAXES ET REDEVANCES	FAIT GENERATEUR
01	Droit sur le dépôt d'actes relatifs aux activités du parti ou regroupement politique (modifié par l'article 80 de la Loi de Finances n°22/071 du 28 décembre 2022)	• Demande d'enregistrement d'un parti ou d'un regroupement politique ; • déclaration de patrimoine et des sources des revenus du parti ; • autorisation de changement d'adresse du siège du parti politique ; • changement de dénomination du parti ou du regroupement politique ; • signalement du changement des membres de la direction du parti ou regroupement politique ; • modification des statuts ou chartes et règlement intérieur du parti ou regroupement politique ; • dépôt de dossier contentieux.
02	Droits de dépôt de candidature aux élections.	Dépôt d'une candidature à une élection.

II.3. DIRECTION GÉNÉRALE DE MIGRATION (DGM)

N°	LIBELLE DES DROITS, TAXES ET REDEVANCES	FAIT GENERATEUR
01	Droit de délivrance du visa : - d'établissement spécial, permanent, ordinaire ou de travail ; - de voyage ou de transit ; - portuaire ou aéroportuaire ; - d'établissement de travail spécifique (modifié et complété par l'article 39 de la Loi de Finances n°19/005 du 31 décembre 2019) ; - de sortie ou de retour (un ou plusieurs voyages) ; - pour mineur ou étudiant.	Demande de Visa.
02	Droits de transposition de visa d'établissement.	Demande de transposition de visa.
03	Droits de délivrance de laissez - passer individuel.	Demande de laissez - passer individuel.

N°	LIBELLE DES DROITS, TAXES ET REDEVANCES	FAIT GENERATEUR
04	Frais de prorogation de séjour d'étranger porteur de laissez-passer d'un pays limitrophe.	Demande de prorogation de séjour d'un étranger porteur de laissez-passer d'un pays limitrophe.
05	Droits de validation de prise en charge.	Demande de formulaire de prise en charge.
06	Droits de délivrance de l'autorisation spéciale de circulation Communauté économique des pays des grands lacs (CEPGL)	Demande de l'autorisation spéciale de circulation

II.4. POLICE NATIONALE CONGOLAISE

N°	LIBELLE DES DROITS, TAXES ET REDEVANCES	FAIT GENERATEUR
01	Taxe de gardiennage par la Police Nationale Congolaise (personne physique ou morale)	Affectation et Utilisation d'éléments de la Police pour la garde statique et/ou mobile. (modifié et complété par l'article 79 de la Loi de Finances n°22/071 du 28 décembre 2022)
02	Droits de délivrance d'une attestation de perte de pièces de bord	Demande d'une attestation de perte de pièces de bord.
03	Droits d'octroi du casier judiciaire	Demande de l'extrait du casier judiciaire.

III. DEFENSE NATIONALE

N°	LIBELLE DES DROITS, TAXES ET REDEVANCES	FAIT GENERATEUR
01	Taxe sur autorisation ou renouvellement de l'autorisation de : - importation, fabrication, achat, vente, transport ou emmagasinage de produits explosifs - Minage	Demande d'autorisation ou son renouvellement
02	Taxe d'agrément de : - dépôt d'explosifs (mine ou carrière) - boutefeu	Demande d'agrément au titre de dépôts d'explosifs et de boutefeu.

IV. ÉCONOMIE NATIONALE

N°	LIBELLE DES DROITS, TAXES ET REDEVANCES	FAIT GENERATEUR
01	Droits d'octroi du numéro d'identification nationale	Création d'une entreprise commerciale (personne physique ou personne morale)
02	Droits de vente d'une revue économique	Vente de la revue économique.

V. FINANCES

N°	LIBELLE DES DROITS, TAXES ET REDEVANCES	FAIT GENERATEUR
01	Amendes pour non-respect de la législation de change	Non-respect de la législation de change
02	Droits sur le recouvrement de débet comptable	Décision de recouvrement d'un débet comptable.
03	Droits sur la récupération des sommes indûment payées par le Trésor public	Décision de récupération des sommes indûment payées.
04	Astreintes pour défaut ou retard de transmission des tableaux de synthèse exigés par le système comptable	Non dépôt ou dépôt tardif des tableaux de synthèse.
05	Droits sur le remboursement des créances des biens nationalisés	Décision de remboursement des créances des biens nationalisés.
06	Quotité sur les pénalités ou amendes en matière d'assurance	Violation de la législation en matière d'assurance
07	Taxe sur l'autorisation d'exploitation d'une entreprise de jeux de hasard ou d'une loterie. <i>(Transféré par l'article 46 de la Loi de Finances n°23/056 du 10 décembre 2023 pour l'exercice 2024.)</i>	Demande d'autorisation d'exploitation d'une entreprise de jeux de hasard ou d'une loterie
08	Taxe ad valorem sur les gains des joueurs des jeux de hasard, loterie, concours de pronostic ou pari et activités similaires, par tous moyens (en dur, à travers les voies de télécommunication et des technologies de l'information et de la communication). <i>(Transféré par l'article 46 de la Loi de Finances n°23/056 du 10 décembre 2023 pour l'exercice 2024.)</i>	Réalisation d'un gain

VI. BUDGET

N°	LIBELLE DES DROITS, TAXES ET REDEVANCES	FAIT GENERATEUR
01	Droits de vente de Dossier d'Appel d'Offres (DAO)	Vente de Dossier d'Appel d'Offre.
02	Droits sur dossier de marché passé par la procédure de gré à gré	Octroi de l'autorisation de marché par la procédure de gré à gré

VII. PLAN

N°	LIBELLE DES DROITS, TAXES ET REDEVANCES	FAIT GENERATEUR
01	Droits d'enregistrement d'une Association sans but lucratif	Demande d'enregistrement d'une Association sans but lucratif.
02	Taxe d'agrément pour la distribution de l'aide alimentaire	Demande d'agrément pour la distribution de l'aide alimentaire.

VIII. JUSTICE ET GARDE DES SCEAUX

N°	LIBELLE DES DROITS, TAXES ET REDEVANCES	FAIT GENERATEUR
01	Droits d'authentification de document	Demande de : - Certification de document ; - Authentification ou - Légalisation de signature.
02	Droits sur l'acte relatif à la nationalité congolaise	Demande de : - Certificat de nationalité ; - Attestation de non nationalité ; - Naturalisation congolaise ; - Renonciation à la nationalité congolaise ; - Recouvrement de la nationalité congolaise.
03	Droits pour la censure d'une chanson ou d'un spectacle	Dépôt de l'œuvre soumise à la censure.
04	Droits relatifs au fonctionnement d'une Association Sans But Lucratif	Demande de la personnalité juridique par une Association Sans But Lucratif(ASBL)
05	Droits de vente d'un bien saisi et confisqué	Vente de bien saisi et confisqué.
06	Droits d'insertion payante dans le journal officiel d'un document dactylographié ou manuscrit	Demande d'insertion de tout document dans le journal officiel.
07	Quotité du Trésor Public sur la vente du journal officiel	Vente du Journal officiel.
08	Garantie financière pour l'exercice de la profession de notaire en République Démocratique du Congo	Demande d'enregistrement

IX. COURS, TRIBUNAUX ET PARQUETS

N°	LIBELLE DES DROITS, TAXES ET REDEVANCES	FAIT GENERATEUR
01	Droits sur les sommes allouées aux parties civiles	Allocation de sommes lors d'un jugement rendu.
02	Droits proportionnels sur les Sociétés Anonymes.	Libération effective du montant des actions lors de la création ou de l'augmentation du capital social. (modifié et complété par l'article 98 de la Loi de Finances n°22/071 du 28 décembre 2022)
03	Droits sur le produit de vente publique	Vente publique.
04	Droits proportionnels sur les sommes accordées en cas d'exécution forcée	Allocation des sommes en cas d'exécution forcée.
05	Frais de justice	Dépôt de plainte ou jugement rendu.
06	Redevance d'inscription au registre de commerce et crédit mobilier (RCCM).	Immatriculation au RCCM, Insertion complémentaire, Dépôt d'actes (AGO, AGE), Gage de fonds de commerce.
07	Caution de mise en liberté provisoire	Décision de mise en liberté provisoire.
08	Amendes judiciaires	Décision rendue par une cour ou un tribunal

X. SANTE PUBLIQUE

N°	LIBELLE DES DROITS, TAXES ET REDEVANCES	FAIT GENERATEUR
01	Droits d'enregistrement de professionnel de la santé	Demande d'enregistrement d'un professionnel de la santé.
02	Taxe sur l'autorisation de mise sur le marché des produits pharmaceutiques (modifiée et complétée par l'article 41 de la Loi de Finances n°19/005 du 31 décembre 2019)	Demande d'une autorisation de mise sur le marché d'un produit pharmaceutique
03	Taxe sur l'autorisation d'importation des produits pharmaceutiques, équipements médicaux et de tabac (modifiée et complétée par l'article 35 de la Loi de Finances n°20/020 du 28 décembre 2020)	Demande d'une autorisation d'importation d'un produit pharmaceutique ou du tabac.
04	Taxe sur autorisation d'ouverture d'un laboratoire pharmaceutique, d'analyse clinique et biomédicale, d'imagerie médicale et radiodiagnostic ou d'une maison de vente en gros de produits pharmaceutiques, réactifs de	Demande d'ouverture d'un laboratoire pharmaceutique, d'analyse clinique et biomédicale, d'imagerie médicale et radiodiagnostic ou d'une maison de vente en gros de produits pharmaceutiques, réactifs de laboratoires, dispositifs médicaux, tabac,

N°	LIBELLE DES DROITS, TAXES ET REDEVANCES	FAIT GENERATEUR
	laboratoire, dispositifs médicaux, de tabac, produits cosmétiques et d'hygiène corporelle.	produits cosmétiques et d'hygiène corporelle.
05	Taxe pour la délivrance de l'attestation de qualité de produits pharmaceutiques exportés	Inspection de qualité de produits pharmaceutiques exportés.
06	Taxe de contrôle sanitaire aux postes frontaliers des produits d'origine toxique, toxiques, soporifiques et stupéfiants.	Exécution d'un contrôle sanitaire des produits d'origine toxique, toxiques, soporifiques et stupéfiants aux postes frontaliers (à l'importation et à l'exportation)
07	Taxe de désinsectisation, désinfection et/ou de dératisation de navire, aéronef, train, véhicule d'occasion, friperie à l'importation, containers et véhicule routier transfrontalier.	Exécution d'un acte de désinfection, désinsectisation ou dératisation de navire, aéronef, train, véhicule d'occasion, friperie à l'importation et véhicule routier transfrontalier.
08	Taxe pour la délivrance du certificat international de vaccination	Vaccination à l'occasion d'un voyage à l'étranger.
09	Droits d'authentification des titres scolaires des Instituts Techniques Médicaux	Demande d'authentification d'un titre scolaire d'un Institut Techniques Médical.

XI. ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET UNIVERSITAIRE

N°	LIBELLE DES DROITS, TAXES ET REDEVANCES	FAIT GENERATEUR
01	Taxe d'agrément d'un établissement privé d'enseignement supérieur et universitaire.	Demande d'agrément d'un établissement privé d'enseignement supérieur et universitaire.
02	Droit d'entérinement ou d'homologation de titre académique.	Demande d'entérinement ou d'homologation d'un titre académique.
03	Droits pour l'octroi d'équivalence de diplôme.	Demande d'équivalence de diplôme.
04	Droits d'authentification d'un titre académique d'une université ou d'un institut supérieur.	Demande d'authentification d'un titre académique d'une université et d'un institut supérieur.
05	Taxe de délivrance d'une attestation d'exonération pour rapatriement de l'étranger des effets personnels d'un diplômé.	Demande de délivrance d'une attestation d'exonération pour rapatriement de l'étranger des effets personnels d'un diplômé.
06	Taxe de délivrance d'une attestation en vue d'une exonération pour frais d'études.	Demande de délivrance d'une attestation en vue d'une exonération pour frais d'études.

XII. RECHERCHE SCIENTIFIQUE

N°	LIBELLE DES DROITS, TAXES ET REDEVANCES	FAIT GENERATEUR
01	Taxe d'agrément et d'identification d'un centre privé de recherche.	Demande d'agrément et d'identification d'un centre privé de recherche.
02	Taxe sur le permis de recherche dans le domaine scientifique.	Demande de permis de recherche dans le domaine scientifique.
03	Droits d'octroi ou de renouvellement de la carte de chercheur indépendant.	Demande d'une carte de chercheur indépendant ou son renouvellement.
04	Taxe d'enregistrement des résultats en matière de recherche scientifique.	Demande d'enregistrement des résultats en matière de recherche.

XIII. TRAVAUX PUBLICS ET INFRASTRUCTURES

N°	LIBELLE DES DROITS, TAXES ET REDEVANCES	FAIT GENERATEUR
01	Droits de vente de matériel ou mobilier déclassé	Vente de matériel ou mobilier déclassé.
02	Droits relatifs aux prestations diverses	Vérification et approbation des projets du secteur privé, Expertise routière, Inscription d'une association sans but lucratif au registre des travaux publics, Autorisation de construction d'une route ou pont privé, Autorisation de coupure d'une route.
03	Taxe d'agrément de: - Bureaux d'études du secteur des travaux publics et infrastructures - Entreprises de construction (Intégré par l'article 34 de la Loi de Finances n°20/020 du 28 décembre 2020)	Demande d'agrément

XIV. URBANISME ET HABITAT

N°	LIBELLE DES DROITS, TAXES ET REDEVANCES	FAIT GENERATEUR
01	Taxe sur : - Permis de construire (autorisation de bâtir) et/ou de démolir un immeuble à usage non résidentiel et celui résidentiel de plus de deux étages - Permis de construire d'une Station-service de plus de trois pompes	Demande d'autorisation.

N°	LIBELLE DES DROITS, TAXES ET REDEVANCES	FAIT GENERATEUR
	- établissement d'avis urbanistique sur la concession foncière de 50 ares et plus pour la terre urbaine ou de 10 ha et plus pour la terre rurale - morcellement d'une parcelle ou d'une concession foncière de 50 ares et plus pour les terres urbaines ou de 10 ha et plus pour les terres rurales.	
02	Droits de location de maison du domaine privé de l'État relevant du Pouvoir Central, préavis bail non professionnel à usage commercial, industriel et socioculturel	Contrat de location.
03	Taxe d'agrément et d'enregistrement : - d'un agent immobilier, - d'une agence immobilière, - d'un courtier immobilier, - d'un bureau d'études d'architecture et d'urbanisme, - d'une Organisation non Gouvernementale / habitat en République Démocratique du Congo.	Demande d'agrément et d'enregistrement d'un agent, d'une agence, d'un courtier immobilier, d'un bureau d'études d'architecture et d'urbanisme ou d'une Organisation non Gouvernementale
05	Droits du livret de bail	Demande de livret de bail

XV. SPORTS ET LOISIRS

N°	LIBELLE DES DROITS, TAXES ET REDEVANCES	FAIT GENERATEUR
01	Droits de location d'un complexe sportif appartenant au Pouvoir Central (aire de jeux, tribune, local et autres espaces).	Demande de location d'un complexe sportif appartenant au Pouvoir Central.
02	Droits sur le transfert international d'athlète	Transfert international d'athlète.
03	Taxe sur la publicité dans un stade national	Publicité dans un stade.
04	Taxe sur le droit de retransmission radio télévisée d'une rencontre sportive à caractère national ou international	Retransmission d'une rencontre sportive.
05	Quotité du Trésor Public sur le produit d'une rencontre sportive (nationale ou internationale)	Organisation d'une rencontre sportive.
06	Quotité du Trésor Public sur la vente de billets d'accès à une manifestation de loisir dans une installation sportive à caractère national.	Vente de billets.
07	Taxe d'agrément d'un établissement de loisir.	Demande d'agrément d'un établissement de loisir.

N°	LIBELLE DES DROITS, TAXES ET REDEVANCES	FAIT GENERATEUR
08	Taxe sur l'autorisation d'exploitation d'une entreprise de jeux de hasard ou d'une loterie.	Demande d'autorisation d'exploitation d'une entreprise de jeux de hasard ou d'une loterie
09	Taxe ad valorem sur les gains des joueurs des jeux de hasard, loterie, concours de pronostic ou pari et activités similaires, par tous moyens (en dur, à travers les voies de télécommunication et des technologies de l'information et de la communication).	Réalisation d'un gain.
10	Quotité du Trésor public de 20% sur le prix remporté par les sélections sportives nationales, de 5% sur celui remporté par les clubs et les athlètes représentant le pays auprès de fédérations sportives internationales (ajoutée par l'article 37 de la Loi de Finances n°19/005 du 31 décembre 2019)	le prix remporté

XVI. COMMERCE EXTÉRIEUR

N°	LIBELLE DES DROITS, TAXES ET REDEVANCES	FAIT GENERATEUR
01	Taxe sur l'octroi du numéro import/export (personne physique ou personne morale)	Demande du numéro import/export.
02	Taxe sur l'autorisation annuelle d'exportation des mitrilles (personne physique ou personne morale)	Demande d'autorisation.

XVII. EMPLOI, TRAVAIL ET PRÉVOYANCE SOCIALE

N°	LIBELLE DES DROITS, TAXES ET REDEVANCES	FAIT GENERATEUR
01	Droits d'octroi de la carte de travail pour étranger	Demande de la carte de travail pour étranger.
02	Droit d'enregistrement d'une organisation syndicale ou d'une mutuelle (modifié et complété par l'article 38 de la Loi de Finances n°19/005 du 31 décembre 2019)	Demande d'agrément.

N°	LIBELLE DES DROITS, TAXES ET REDEVANCES	FAIT GENERATEUR
03	Droits sur diverses prestations du Ministère du Travail et Prévoyance Sociale (modifié et complété par l'article 37 de la Loi de Finances n°20/020 du 28 décembre 2020):	- Vente d'une revue de travail ou de la prévoyance sociale ; - Demande de visa d'un règlement d'entreprise ; - Demande de visa d'un règlement d'ordre intérieur de la délégation syndicale ; - Demande de visa d'un horaire de travail ; - Demande de visa d'une convention collective ; - Demande de visa d'une classification des emplois ; - Demande de visa d'un protocole d'accord ; - Demande de visa d'inspection de travail ; - Demande d'agrément ou d'autorisation d'un service de santé et sécurité au travail à titre préventif ou médical.

XVIII. AUTORITÉ DE RÉGULATION DES POSTES ET TELECOMMUNICATIONS

N°	LIBELLE DES DROITS, TAXES ET REDEVANCES	FAIT GENERATEUR
01	Taxe de numérotation	Réservation et/ou Attribution des ressources (modifié et complété par l'article 33 de la Loi de Finances n°19/005 du 31 décembre 2019)
02	Taxe de régulation des télécommunications (modifié et complété par la l'article 33 de la Loi de Finances n°18/025 du 13 mars 2018)	Appels entrants internationaux.
03	Taxe annuelle de numérotation calculée pour la première année, au prorata de la détention, et, en cas de cessation d'activités en cours d'année ou de non exploitation des numéros attribués, au prorata temporis (ajoutée par l'article 34 de la Loi de Finances n°19/005 du 31 décembre 2019)	Exploitation/ (Détention)

XIX. PORTEFEUILLE

N°	LIBELLE DES DROITS, TAXES ET REDEVANCES	FAIT GENERATEUR
01	Produit de vente des participations de l'Etat dans une Entreprise du Portefeuille.	Vente des participations de l'Etat dans une Entreprise du portefeuille.
02	Dividendes d'une Entreprise du portefeuille.	Décret des dividendes.
03	Dividende sur les parts ou actions cédées à l'Etat dans le capital d'une société minière d'exploitation.	Décret des dividendes.

N°	LIBELLE DES DROITS, TAXES ET REDEVANCES	FAIT GENERATEUR
04	Boni de liquidation d'une Entreprise du Portefeuille.	Réalisation du boni de liquidation d'une Entreprise du Portefeuille.
05	Taxe de participation off shore.	Vente du pétrole brut.
06	Excédent de gestion d'un établissement public.	Excédent des produits sur les charges annuelles.
07	Redevance sur le chiffre d'affaires d'une entreprise placée sous le régime de gestion.	Signature d'une convention
08	Quotité de 50% des pas de porte et/ou de rente dont bénéficient les entreprises du portefeuille de l'Etat. Sont redevable légaux et tenus de verser au compte du Trésor public cette quotité, les sociétés minières issues des contrats et conventions minières. <i>(Inséré par l'article 97 de la Loi de Finances n°22/071 du 28 décembre 2023).</i>	

XX. TOURISME

N°	LIBELLE DES DROITS, TAXES ET REDEVANCES	FAIT GENERATEUR
01	Taxe sur la licence d'exploitation pour hôtel (à partir de 2 étoiles), restaurant (à partir de 2 fourchettes) ou agence de voyage ou similaire (catégorie A et B).	Demande d'autorisation.
02	Taxe d'agrément d'une association touristique, d'un hôtel, d'un restaurant ou d'une agence de voyage.	Demande d'agrément
03	Taxe d'homologation pour hôtel (à partir de 2 étoiles), restaurant (à partir de 2 fourchettes), agence de voyage ou similaire (catégorie A et B).	Réalisation d'homologation.
04	Taxe sur le permis d'exploitation d'un site touristique appartenant à l'Etat.	Demande de permis.
05	Redevance sur les billets d'avion du réseau domestique ou international, d'un voyage lacustre, ferroviaire ou maritime dépassant les frontières d'une province.	Vente de billet.
05	Redevance sur les nuitées, repas et boissons (hôtel à partir de 2 étoiles, restaurant à partir de 2 fourchettes).	Vente de nuitée, repas et boissons.
07	Redevance sur les services rendus dans une agence touristique exerçant les activités de facilitation autres que la billetterie (agence de voyage ou similaire de catégorie A et B).	Vente de services rendus.

XXI. ÉNERGIE ET RESSOURCES HYDRAULIQUES

N°	LIBELLE DES DROITS, TAXES ET REDEVANCES	FAIT GENERATEUR
01	Taxe d'agrément : - d'un prestataire de services pour les études, la conception, le conseil, la surveillance et le contrôle, la construction, la maintenance, l'extension, la mise en normes, la rénovation sur l'installation de production, de transport, de distribution et de commercialisation de l'électricité ou de l'eau de consommation ; - d'un organisme de contrôle de la qualité de l'eau de consommation ; - d'un fournisseur des équipements et appareillages des installations de production, de transport, de distribution et de commercialisation de l'énergie ou de l'eau de consommation	Demande d'agrément
02	Taxe d'homologation d'un permis des personnes physiques et morales, prestataires des services ou des travaux, non établies en République Démocratique du Congo	Demande d'homologation
03	Taxe sur l'octroi ou la modification des concessions et/ou des licences : - de production de l'énergie électrique pour les projets d'intérêt national ; - de transport de l'électricité ou de l'eau naturelle de surface ou souterraine, thermale, des fleuves, des lacs, et de leurs affluents ; - d'exploitation des eaux naturelles de surface ou souterraines, thermales, des fleuves, des lacs et de leurs affluents ; - de commercialisation, d'importation et d'exportation de l'électricité ; - d'implantation des postes de transformation d'électricité	Demande d'octroi ou de modification d'une concession et/ou d'une licence
04	Taxe sur l'octroi ou la modification des contrats de délégation de gestion d'un ouvrage ou d'une installation de production et/ou de transport appartenant à l'Etat : - de l'électricité des infrastructures d'intérêt national; - de l'eau naturelle de surface ou souterraine, thermale, des fleuves, des lacs et de leurs affluents	Demande de contrat de délégation de gestion

N°	LIBELLE DES DROITS, TAXES ET REDEVANCES	FAIT GENERATEUR
05	Taxe sur l'approbation d'une étude, d'un schéma et d'un plan des infrastructures de production et de transport : - de l'électricité pour les projets d'intérêt national - des eaux naturelles de surface ou souterraines, thermales, des fleuves, des lacs et de leurs affluents	Demande d'approbation
06	Taxe sur l'octroi du certificat de conformité de tout ou partie des ouvrages et installations de production, de transport, de distribution et de commercialisation : - de l'énergie électrique d'intérêt national ; - des eaux naturelles de surface ou souterraines, thermales, des lacs ou du fleuve et de ses affluents	Demande de certificat de conformité
07	Taxe sur l'autorisation de production, d'autoproduction, d'importation, d'exportation, de commercialisation, de transport et de stockage de carbure de calcium, des acides, du charbon et de la tourbe" (modifié et complété par l'article 55 de la Loi de Finances n°21/029 du 31 décembre 2021)	Demande d'autorisation
08	Taxe sur l'accès ou le raccordement aux réseaux de transport de l'électricité, des eaux naturelles de surface ou souterraines, thermales, des fleuves, des lacs et de leurs affluents, pour immeuble à usage non résidentiel et celui résidentiel de plus de deux étages	Demande d'avis de raccordement
09	Droit de vente des publications du Ministère de l'Energie et ressources hydrauliques	Produit des publications du Ministère de l'Energie et Ressources hydrauliques.
10	Redevance sur l'exercice d'une activité ou le service public de production, de transport, d'importation, d'exportation ou de commercialisation : - de l'énergie électrique - des eaux naturelles de surface ou souterraines, thermales, des fleuves, des lacs et de leurs affluents	Production, Transport, Importation, Exportation ou commercialisation de l'énergie électrique ou de l'eau
11	Redevance sur : - l'utilisation de la ressource énergétique par les infrastructures de production de l'électricité d'intérêt national ; - l'exploitation des eaux naturelles de surface ou souterraines, thermales, des lacs ou du fleuve et de ses affluents ; - la consommation de l'électricité par les usagers finaux	Utilisation de la ressource énergétique Exploitation des eaux naturelles Consommation de l'électricité

N°	LIBELLE DES DROITS, TAXES ET REDEVANCES	FAIT GENERATEUR
12	Frais d'instruction des dossiers des requérants, d'arbitrage, de rémunération des services de l'Autorité de Régulation : - du secteur de l'Electricité (ARE) ; - du secteur de l'eau - des services attitrés	Présentation des dossiers ou requête
13	Taxe sur l'autorisation de production, d'autoproduction, d'importation, d'exportation, de commercialisation et de stockage de carbures des gaz autres que les hydrocarbures ci-après : - les gaz comprimés, liquéfiés ou dissous tels que: Acétylène, Arsine germane, Phosphine, seine slibine, monosylane, séléniure ; - les gaz naturels: oxygène, ammoniac, anhydride carbonique ou dioxyde de carbone, anhydride sulfureux, hydrogène, azote, carbogène, monoxyde de carbone, ozone, biogaz, brome ; - les gaz rares: hélium, xénon, argon, krypton, néon, radon ; - les gaz frigorigènes non polluants (modifié et complété par l'article 55 de la Loi de Finances n°21/029 du 31 décembre 2021)	Demande d'autorisation

XXII. HYDROCARBURES (MODIFIÉ ET COMPLÉTÉ PAR L'ARTICLE 34 DE LA LOI DE FINANCES N°18/025 DU 13 DÉCEMBRE 2018)

N°	LIBELLE DES DROITS, TAXES ET REDEVANCES	FAIT GENERATEUR
01	Droits de vente de rapports, cartes géologiques et des résultats de recherche géologique, pétrolière et gazière: 1) Rapports : - Annuel - Accès aux données (gazières) - Accès aux registres des droits d'hydrocarbures - Accès aux données Rendues (A fait objet de débat) 2) Cartes géologiques pétrolières et gazières	Vente carte, rapport et résultats de recherches
02	Redevances superficielles: 1) Sur le Droit d'exploration 2) Sur le Droit d'exploitation 3) Sur la canalisation des produits pétroliers: - Transfrontalier ;	Contrat de partage de production/Bloc Exploitation Contrat de partage de production/Bloc

N°	LIBELLE DES DROITS, TAXES ET REDEVANCES	FAIT GENERATEUR
	- National - Local - Gazoduc 4) Sur le bloc gazier	
03	1) Bonus de signature des contrats pétroliers d'exploitation-production ; 2) Bonus de signature Zone fiscale A ; 3) Bonus de signature Zone fiscale B ; 4) Bonus de signature Zone fiscale C ; 5) Bonus de signature Zone fiscale D ; 6) Bonus de signature du droit d'exploration Zone fiscale A ; 7) Bonus de signature du droit d'exploration Zone fiscale B ; 8) Bonus de signature du droit d'exploration Zone fiscale C ; 9) Bonus de signature du droit d'exploration Zone fiscale D ; 10) Bonus de signature de renouvellement du droit d'exploration Zone fiscale A ; 11) Bonus de signature de renouvellement du droit d'exploration Zone fiscale B ; 12) Bonus de signature de renouvellement du droit d'exploration Zone fiscale C ; 13) Bonus de signature de renouvellement du droit d'exploration Zone fiscale D ; 14) Bonus de signature de l'Avenant ; 15) Bonus de signature de renouvellement du droit d'exploitation Zone fiscale A ; 16) Bonus de signature de renouvellement du droit d'exploitation Zone fiscale B ; 17) Bonus de signature de renouvellement du droit d'exploitation Zone fiscale C ; 18) Bonus de signature de renouvellement du droit d'exploitation Zone fiscale D ; 19) Bonus de signature du contrat des services Zone fiscale A ; 20) Bonus de signature du contrat des services Zone fiscale B ; 21) Bonus de signature du contrat des services Zone fiscale C ; 22) Bonus de signature du contrat des services Zone fiscale D ;	signature contrat de partage de production/bloc signature contrat de partage de production/bloc Renouvellement contrat Signature contrat Renouvellement contrat

N°	LIBELLE DES DROITS, TAXES ET REDEVANCES	FAIT GENERATEUR
23)	Bonus de signature de renouvellement du contrat des services Zone fiscale A ;	Signature contrat de service
24)	Bonus de signature de renouvellement du contrat des services Zone fiscale B ;	
25)	Bonus de signature de renouvellement du contrat des services Zone fiscale C ;	
26)	Bonus de signature de renouvellement du contrat des services Zone fiscale D ;	
27)	Bonus de signature du contrat sur les hydrocarbures non conventionnels Zone fiscale A ;	Renouvellement contrat de service
28)	Bonus de signature du contrat sur les hydrocarbures non conventionnels Zone fiscale B ;	
29)	Bonus de signature du contrat sur les hydrocarbures non conventionnels Zone fiscale C ;	
30)	Bonus de signature du contrat sur les hydrocarbures non conventionnels Zone fiscale D ;	
31)	Bonus de signature de renouvellement du contrat sur les hydrocarbures non conventionnels Zone fiscale A ;	Signature contrat sur les hydrocarbures non conventionnels
32)	Bonus de signature de renouvellement du contrat sur les hydrocarbures non conventionnels Zone fiscale B ;	
33)	Bonus de signature de renouvellement du contrat sur les hydrocarbures non conventionnels Zone fiscale C ;	
34)	Bonus de signature de renouvellement du contrat sur les hydrocarbures non conventionnels Zone fiscale D ;	
35)	Bonus de signature du contrat gazier Zone fiscale A ;	Signature contrat gazier ;
36)	Bonus de signature du contrat gazier Zone fiscale B ;	Renouvellement contrat gazier:
37)	Bonus de signature du contrat gazier Zone fiscale C ;	
38)	Bonus de signature du contrat gazier Zone fiscale D ;	
39)	Bonus de signature de renouvellement du contrat gazier Zone fiscale A ;	Exploitation ;
40)	Bonus de signature de renouvellement du contrat gazier Zone fiscale B ;	Renouvellement contrat

N°	LIBELLE DES DROITS, TAXES ET REDEVANCES	FAIT GENERATEUR
	41) <i>Bonus de signature de renouvellement du contrat gazier Zone fiscale C ;</i> 42) <i>Bonus de signature de renouvellement du contrat gazier Zone fiscale D ;</i> 43) <i>Bonus de signature sur l'exploitation gazière A ;</i> 44) <i>Bonus de signature sur le renouvellement de l'exploitation gazière A ;</i>	
04	Taxe sur cession de : 1) <i>Droits en exploration ;</i> 2) <i>Droits en exploitation.</i>	Contrat des droits
05	Taxe sur plus-value réalisée suite à : 1) <i>la cession d'intérêt des droits en exploration ;</i> 2) <i>la cession des droits en exploitation</i>	Réalisation de plus- value
06	Bonus A) de la 1ère première production 1) <i>pétrole brut ;</i> 2) <i>gaz</i> B) 10 Millionième baril	Production 1 ^{er} baril commercial Production 10 Millionième baril commercial
07	Bonus de signature des conventions de canalisations (pipeline) : 1) <i>Transfrontalier ;</i> 2) <i>National ;</i> 3) <i>Local ;</i> 4) <i>Gazoduc ;</i> 5) <i>Signature de l'Avanant ;</i> 6) <i>Cession d'intérêt.</i>	Signature de convention de canalisation
08	1) Bonus de signature d'un contrat d'implantation : - <i>d'une raffinerie ;</i> - <i>d'une unité de blending ;</i> - <i>d'une unité pétrochimique.</i> 2) Bonus de signature de l'Avenant ; 3) Bonus sur cession d'intérêt ; 4) Bonus de renouvellement d'un contrat d'implantation: - <i>d'une raffinerie ;</i> - <i>d'une unité de blending ;</i> - <i>d'une unité pétrochimique.</i>	Signature contrat d'implantation Signature avenant signature contrat de cession signature contrat de renouvellement

N°	LIBELLE DES DROITS, TAXES ET REDEVANCES	FAIT GENERATEUR
09	1) Bonus de signature des contrats de fourniture des huiles de base ; 2) Bonus de signature de l'Avenant aux contrats de fourniture des huiles de base ; 3) Bonus de signature de renouvellement des contrats de fourniture des huiles de base	Signature des contrats Signature de l'Avenant aux contrats Renouvellement contrats
10	1) Bonus de signature des contrats de fourniture des produits pétroliers ; 2) Bonus de signature de l'Avenant aux contrats de fourniture des produits pétroliers ; 3) Bonus de signature de renouvellement des contrats de fourniture des produits pétroliers.	Signature contrat de fourniture Signature avenant Renouvellement contrats
11	1) Royalty sur le contrat d'exploitation pétrolière ; 2) Royalty sur le contrat d'exploitation gazière ; 3) Marge distribuable ; 4) Part du Profit-Oil de l'Etat ; 5) Excess Oil ; 6) Super Profit-Oil.	Production Production Exportation Réalisation Réalisation Réalisation
12	Taxe sur l'autorisation d'importation et commercialisation : 1. Produits pétroliers Pour les autorisations : - Catégorie A: de 100,001 m3 et plus ; - Catégorie B: de 50,001 m3 à 100m3 ; - Catégorie C: de 10,001 à 50 m3. Pour les permis: - Catégorie A: de 5,001 m3 à 10 m3: - Catégorie B: de 1 m3 à 5 m3, à l'exclusion des lubrifiants pour les quantités inférieures à 5 m3 ; 2) Bitumes 3) Gaz notamment: - Acétylène	Demande d'autorisation du permis
13	Autorisation d'importation et /ou transformation des dérivés d'hydrocarbures	(Demande d'autorisation)
14	Taxe sur l'autorisation de transport et de stockage (12 mois) 1) Produits Pétroliers - Pour les autorisations: - Catégorie A: de 100,001 m3 et plus ; - Catégorie B: de 50,001 m3 à 100m3 ; - Catégorie C: de 10,001 à 50 m3. Pour les permis:	Demande d'autorisation ou du permis

N°	LIBELLE DES DROITS, TAXES ET REDEVANCES	FAIT GENERATEUR
	- Catégorie A: de 5,001 m3 à 10 m3: - Catégorie B: de 1 m3 à 5 m3, à l'exclusion des lubrifiants pour les quantités inférieures à 5 m3 ; 2) Bitumes 3) Gaz notamment: - Acétylène	
15	Agrément pour installation ou construction des installations de stockage et/ou d'entreposage des produits pétroliers	(Demande d'agrément)
16	Agrément de prestataire de services dans le secteur des hydrocarbures	(Demande d'agrément)
17	Agrément pour laboratoire d'analyse de certification des produits pétroliers	(Demande d'agrément)
18	Fiche d'autorisation du torchage	(Demande d'agrément)
19	Amendes pour non-exécution du programme des travaux notamment: 1) Puits d'exploration 2) 1 Km de sismique Off Shore 3) 1 Km de sismique On Shore	(Non Exécution du programme)
20	Amendes transactionnelles pour non transmission des statistiques dans le délai : 1) en amon pétrolier: 2) en aval pétrolier	(Non Exécution du programme)
21	Amendes transactionnelles en aval pétrolier	Exploitation de la canalisation
22	- Taxe sur l'autorisation de construction de la canalisation (ajouté par l'article 32 de la Loi de Finances n°20/020 du 28 décembre 2020) - Redevance annuelle sur l'exploitation de la canalisation	

XXIII. POSTES, TÉLÉCOMMUNICATIONS ET NOUVELLES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION (PT-NTIC) (ANNEXE MODIFIÉE ET COMPLÉTÉE PAR L'ARTICLE 84 DE LA LOI DE FINANCES N°22/071 DU 28 DÉCEMBRE 2022)

N°	LIBELLE DES DROITS, TAXES ET REDEVANCES	FAIT GENERATEUR
1.	Taxe d'homologation : - des équipements terminaux - installations radioélectriques	Demande d'homologation des équipements terminaux et installations radioélectriques
2.	Taxe de licence de : A. réseau et services des Télécommunications (Téléphonie, Internet, Télédistribution) ; B. infrastructures de réseau : - Etablissement, détention et exploitation d'infrastructures de réseau (réseau VSAT, réseau faisceaux hertziens, réseau fibre optique) - Activité de gestion et du partage des infrastructures passives des télécommunications par un non exploitant de réseau. C. services et des applications (réseaux mobiles virtuels ; (MVNO), Internet (VNO, sans réseau propre), Voix sur IP(VoIP), services à valeur ajoutée, carrier et autres ; D. établissement ou d'exploitation d'une station de radiodiffusion sonore et Télévisuelle ; E. réseau d'Infrastructures de base	Demande de licence
3.	Taxe d'assignation de fréquences additionnelles liées à la concession, par MHZ	Demande des fréquences additionnelles
4.	Taxe d'autorisation de : A. détention, installation et exploitation de : - stations radioélectriques privées (REP), 1ère à 8ème catégorie - stations terriennes de toutes catégories ou terminaux satellitaires B. installateur ou constructeur d'équipements des télécommunications ; C. détention, installation et exploitation du réseau Trunking ; D. détention, d'installation et d'exploitation de Boucle Local Radio(BLR), Boucle local câblé (BLC) et Borne Internet ; E. création des sites web Start up, agrégation et intégration des applications, applications mobiles, service des contenus ; F. détention, d'installation et d'exploitation de :	Demande d'autorisation de détention, d'installation et d'exploitation, de construction, de commercialisation, de création des sites web, agrégation et intégration des applications mobiles service des contenus

N°	LIBELLE DES DROITS, TAXES ET REDEVANCES	FAIT GENERATEUR
	- réseaux temporaires, expérimentaux, virtuels - faisceaux hertziens G. commercialisation des services supports	
5.	Taxe d'autorisation de revente des capacités satellitaires	Demande d'autorisation de revente
6.	Droits sur la déclaration de : - distribution des signaux audio et/ou vidéo, dans un hôtel, bâtiment ouvert au public ; - exploitation des systèmes de télésurveillance et vidéosurveillance dans les espaces fermés ou ouverts au public ; - réseau indépendant à fibre optique ou avec autre support ; - détention et d'exploitation d'un PABX, IPABX, serveur dédié et serveur non dédié ; - monteur, d'équipement de télécommunications et technologies de l'information et de la communication ; - monteur de réseau de télécommunications et technologies de l'information et de la communication ; - Importateur, exportateur, vendeur ou dépanneur d'équipements des télécommunications et technologies de l'information et de la communication ; - équipements des télécommunications et technologies de l'information et de la communication établis à bord des navires ou bateaux étrangers accostés dans les ports nationaux ou en rade dans les eaux territoriales nationales ; - cyber café et hot spot ; - télé centres et points d'échange internet communautaires ; - services à valeur ajoutée	Demande d'agrément de distribution des signaux audio et/ou vidéo, dans un hôtel, bâtiment ouvert au public , des systèmes de télésurveillance et vidéosurveillance, d'un réseau indépendant, d'équipements des télécommunications installés ou établis à bord de navires ou bateaux étrangers accostés dans les ports nationaux ou en rade dans les eaux territoriales nationales, monteur d'équipements ou de réseaux, importateur, exportateur, vendeur ou dépanneur d'équipements, d'exploitation de cyber café et hot spot ; télé centres et points
7.	Taxe sur l'autorisation d'exploitation : - du service courrier professionnel ; - du service courrier amateur ; - messagerie financière ou transfert des fonds	Demande d'autorisation d'exploitation
8.	Taxe sur la révision du titre obtenu de télécommunications ou de service postal	Demande de révision du titre obtenu de télécommunication ou de service postal

N°	LIBELLE DES DROITS, TAXES ET REDEVANCES	FAIT GENERATEUR
9.	Taxe sur le renouvellement du titre obtenu des télécommunications et technologies de l'information et de la communication	Demande de renouvellement d'un titre obtenu des Télécommunications et technologies de l'information et de la communication ou de service postal
10.	Duplicata du titre obtenu des télécommunications et technologies de l'information et de la communication ou de service postal	Demande de duplicata
11.	Redevance annuelle sur : A. la licence de réseau et service des télécommunications (Téléphonie, Internet, Télédistribution) : a. Téléphonie fixe : - Câblé, à fibre optique : chiffres d'affaires - Sans fil : - o chiffres d'affaires - o fréquences b. Téléphonie mobile (2G, 3G, 4G, 5G) : - chiffre d'affaires - fréquences c. Téléphonie mobile en milieu rural : - chiffre d'affaires - fréquences d. Télé-centre (téléphonie communautaire) - chiffre d'affaires e. Internet - Chiffre d'affaires - Fréquences f. Télédistribution (des signaux radio et télévision par câble, onde radio ou satellite) : - Chiffre d'affaires - Fréquences B. la licence d'infrastructures de réseau : - Etablissement, détention et exploitation d'infrastructure de : 1° réseau VSAT 2° réseau faisceaux hertziens : 3° réseau fibre optique : - Activité de gestion et de partage des infrastructures passives des télécommunications par un non exploitant de réseau : C. La licence fourniture des services et applications (réseaux mobiles virtuels (MVNO, Internet (VNO) (sans réseau propre), Voix sur IP (VoIP), services à valeur ajoutée, carrier et autres.	Réalisation de chiffres d'affaires et/ou détention des fréquences

N°	LIBELLE DES DROITS, TAXES ET REDEVANCES	FAIT GENERATEUR
	D. la licence d'établissement et d'exploitation d'une station de radiodiffusion sonore ou Télévisuelle E. réseau d'Infrastructures de base : - Fourniture des capacités de transport par fibre optique ou par satellite, - Station d'atterrissage ou Centre de transit international, - autres	
12.	Redevance annuelle sur : A. l'exploitation de : - stations radioélectriques privées (REP) - stations terriennes de toutes catégories ou terminaux satellitaires B. l'installateur et constructeur d'équipements des télécommunications C. la revente des capacités satellitaires D. l'exploitation du réseau Trunking E. l'exploitation de Boucle Locale Radio (BLR), boucle locale câblé et borne internet dans les espaces ouverts au public par les privés. F. la création des sites web, agrégation et intégration des applications, applications mobiles, service des contenus. G. - les réseaux temporaires, expérimentaux, virtuels, - les faisceaux hertziens. H. la commercialisation des services supports (par les opérateurs et les Etablissements ouverts au public).	Exploitation, détention des faisceaux hertziens, ou commercialisation des services supports.
13.	Redevance annuelle sur l'agrément de : - distribution des signaux audio et/ou vidéo, dans un hôtel, bâtiment ouvert au public - exploitation des systèmes de télésurveillance et vidéosurveillance dans les espaces fermés ou ouverts au public, - réseau indépendant à fibre optique ou avec autre support, - détention et exploitation d'un PABX, IPABX, serveur dédié et serveur non dédié, - cyber café, - hot spot, - télé centres et points d'échange internet communautaires, - services à valeur ajoutée,	Distribution ou Exploitation

N°	LIBELLE DES DROITS, TAXES ET REDEVANCES	FAIT GENERATEUR
	- Monteur d'équipement de télécommunications et technologies de l'information et de la communication, - Monteur de réseau de télécommunications et technologies de l'information et de la communication, - vendeur d'équipements de Télécommunications et technologies de l'information et de la communication, - dépanneur d'équipements de Télécommunications et technologies de l'information et de la communication.	
14.	Redevance annuelle sur l'exploitation du : - service courrier professionnel, - service courrier amateur, - de la messagerie ou transfert des fonds.	Exploitation de services ou réalisation du chiffre d'affaires

XXIV. MINES

N°	LIBELLE DES DROITS, TAXES ET REDEVANCES	FAIT GENERATEUR
01	Redevance pour agrément de comptoir d'achat et de vente des substances minérales	Exploitation d'un comptoir de vente or et diamant.
02	Redevance pour acheteur supplémentaire	Utilisation d'acheteur supplémentaire
03	Caution de comptoir d'or, de diamant, de pierres de couleur et autres substances autorisées	Exploitation d'un comptoir d'or, de diamant et de pierres précieuses de couleur et autres substances autorisées.
04	Quotité de la taxe ad valorem à payer à chaque exportation d'or, de diamant ou de pierres de couleur de production artisanale, pour le Trésor Public	Expertise de substances précieuses.
05	Quotité de 50% sur les droits superficiaires annuels par carré minier	Détention d'un permis (PR ; PE ; PEPM; PER) et/ou d'une autorisation de carrière (ARPC, AECP)
06	Droits d'enregistrement d'une drague de plus de 4 pouces	Utilisation de drague
07	Taxe pour approbation et enregistrement d'hypothèque, de cession, d'amodiation, de contrat d'option et/ou de transmission	Hypothèque, cession, amodiation, transmission d'un titre minier, d'un bien ou d'un immeuble par incorporation et contrat d'option.
08	Taxe sur l'autorisation de : - achat de substances minérales autres que l'or et le diamant	Demande d'autorisation d'achat de substances minérales autres que l'or et le diamant

N°	LIBELLE DES DROITS, TAXES ET REDEVANCES	FAIT GENERATEUR
09	Taxe sur l'autorisation d'exportation : - des produits miniers autres que l'or et le diamant ; - des matières minérales à l'état brut.	Demande d'autorisation d'exportation.
10	Droits sur la vente de cahier des charges pour l'attribution de gisements miniers	Appel d'offre pour attribution de gisement minier.
11	Redevance minière	Sortie des produits marchands des installations ou usines. (Modifié et complété par l'article 81 de la Loi de Finances n°22/071 du 28 décembre 2022)
12	Taxe d'agrément de : - acheteur de tout comptoir de l'or et/ou du diamant ; - entité de traitement et/ou de transformation de toutes catégories (hétérogénite, cuivre, cassitérites, coltan, wolframite) et tailleries ; - laboratoire d'analyses des produits miniers marchands ; - acheteur de comptoir d'achat et de vente des substances minérales de production artisanale ; - mandataire en mines et carrières ; - bureau d'études environnementales, minières, de recherche minière ; - Coopérative minière.	- Demande d'agrément au titre d'acheteur de tout comptoir de l'or et/ou du diamant ; - Demande d'agrément au titre d'entité de traitement et/ou de transformation de toutes catégories et tailleries - Demande d'agrément au titre de laboratoire d'analyses des produits miniers marchands - Demande d'agrément au titre d'acheteur des comptoirs d'achat et de vente des substances minérales de production artisanale - Demande d'agrément de mandataires en mines et carrières ; - Demande d'agrément d'un bureau d'études environnementales, minières ou de recherche minière. - Demande d'agrément d'une Coopérative minière.
13	Redevance annuelle pour les entités de traitement et/ou de transformation de toutes catégories et tailleries	Traitement et/ou transformation de produits miniers et marchands.
14	Droits sur la vente des publications du Ministère des Mines	Produit des publications du Ministère des Mines.
15	Droits sur le Bonus de signature	Retenue d'une offre.
16	Redevance annuelle anticipative pour le laboratoire d'analyses des produits miniers marchands	Analyse des produits miniers marchands.
17	Imposition sur l'exportation des échantillons destinés aux analyses et essais industriels : - Echantillons exportés en violation des dispositions particulières du code minier ;	- Violation des dispositions particulières du code minier sur l'exportation des échantillons ;

N°	LIBELLE DES DROITS, TAXES ET REDEVANCES	FAIT GENERATEUR
	- Echantillons vendus aux tiers au profit ou par le fait du titulaire, avant ou après analyse ou essai ; - Exportation d'échantillons revêtant un caractère commercial.	- Vente aux tiers au profit ou par le fait du titulaire, avant ou après analyse ou essai ; - Exportation d'échantillons revêtant un caractère commercial
18	Quotité de 50% des pas de porte et royalties ou prime de cession et redevance supplémentaire dont bénéficient les entreprises du Portefeuille de l'Etat.	Convention ou contrat minier.
19	Taxe sur l'autorisation de traitement ou de transformation des substances autres que les produits d'exploitation artisanale	Demande d'autorisation de traitement ou de transformation des substances autres que des produits d'exploitation artisanale
20	La Quotité de 50% des royalties, prime de cession ou redevance supplémentaire dont bénéficient les entreprises du portefeuille de l'Etat du secteur minier, en vertu de contrat, est portée sur les recettes non fiscales et perçue conformément à la procédure prévue en la matière. - Sont redevables légaux des royalties, les sociétés minières issues des contrats miniers visés à l'alinéa précédent. - Sont assimilés aux royalties, la prime de cession, la redevance supplémentaire et les loyers (en cas d'amodiation) prévus dans les différents contrats miniers. (Rappelé par l'article 33 de la Loi de Finances n°20/020 du 28 décembre 2020)	Signature des conventions ou contrats miniers
21	Caution pour Bureau d'études géologiques	- Exploitation du Bureau d'études géologiques
22	Caution pour les entités de traitement de toutes les catégories et tailleries	- Exploitation pour les entités de traitement
23	Frais de dépôt pour agrément d'un Bureau d'études géologiques	- Demande d'agrément
24	Frais de levée copie de la liste annuelle des acheteurs par les comptoirs agréés	- Achat et vente des substances minérales
25	Taxe sur l'autorisation de traitement exceptionnel des substances minérales brutes à l'extérieur du pays	- Demande d'autorisation de traitement exceptionnel
26	Taxe sur l'autorisation de vente de substances minérales précieuses trouvées occasionnellement	- Demande d'autorisation de vente
27	Redevance annuelle anticipative pour le bureau d'études géologiques	- Exploitation d'un bureau d'études géologiques

N°	LIBELLE DES DROITS, TAXES ET REDEVANCES	FAIT GENERATEUR
28	<i>Redevance annuelle anticipative pour le maintien de validité d'une coopérative minière</i>	- <i>Possession d'une coopérative minière</i>
29	<i>Amendes pour non rapatriement ou rapatriement tardif de la quotité légale sur recettes d'exportation</i>	- <i>Défaut ou rapatriement tardif</i>

XXV. TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS

1- TRANSPORTS TERRESTRES

N°	LIBELLE DES DROITS, TAXES ET REDEVANCES	FAIT GENERATEUR
01	Redevance de surveillance des véhicules de transport routier (autorisation de transport des biens de 20T et plus, autorisation de transport international, feuille de route de transport international, péage pour véhicule étranger au poste frontalier et certificat de contrôle technique des remorques et véhicules spéciaux)	Demande d'autorisation d'exploiter le transport routier et/ou de traverser la frontière.
02	Frais de surveillance des véhicules de transport ferroviaire	Exploitation du transport ferroviaire.
03	Droits de délivrance d'un permis de conduire national et international ou de son duplicata	Demande de permis de conduire ou de son duplicata.
04	Taxe d'agrément des services publics et professions auxiliaires de transport terrestre (transporteur public routier, transporteur public ferroviaire)	Demande d'agrément des services publics et professionnels auxiliaires de transport terrestre

2- MARINE ET VOIES NAVIGABLES

N°	LIBELLE DES DROITS, TAXES ET REDEVANCES	FAIT GENERATEUR
01	Droits fixes de police maritime	- Demande d'enrôlement ou licenciement d'hommes d'équipages ; - Prestations de la Police maritime - Mise d'un navire à la chaîne ; - Prestations particulières fournies par la Police Maritime ; - Demande d'un livret de marin ; - Demande copie d'action ou de document.
02	Taxe d'agrément et d'autorisation de construction d'un bateau ou d'une embarcation	- Demande d'agrément d'un chantier ou atelier naval, - Demande d'une autorisation de construction d'un bateau ou d'une embarcation.

N°	LIBELLE DES DROITS, TAXES ET REDEVANCES	FAIT GENERATEUR
03	Taxe d'homologation d'un port ou d'un beach	<i>Demande d'homologation d'un port ou d'un beach</i>
04	Taxe sur l'autorisation d'extraction de sable dans le lit mineur ou majeur d'une voie navigable et ses abords.	<i>Extraction de sable dans le lit mineur ou majeur d'une voie navigable et ses abords.</i>
05	Taxe sur l'autorisation d'exécuter un ouvrage d'art d'accostage ou d'opérer une fouille	<i>Demande d'autorisation d'exécuter un ouvrage d'art d'accostage ou d'opérer une fouille ;</i>
06	Droits de visite annuelle d'un port ou d'un beach	<i>Réalisation d'une visite annuelle de port ou de beach.</i>
07	Droits de délivrance du livret matricule et du carnet de paie ou de son duplicata.	<i>Demande de délivrance du livret ou carnet de paie ou de son duplicata.</i>
08	Droits sur la délivrance de la patente de pilote et du rôle d'équipage.	<i>Demande d'établissement du rôle d'équipage ou de la patente de pilote.</i>
09	Taxe sur le permis de sortie de bateau ou son renouvellement.	<i>Demande d'établissement du permis de sortie de bateau ou de son renouvellement.</i>
10	Droits sur la délivrance des titres de sécurité de navire et bateau.	- <i>Demande de permis de partance ;</i> - <i>Demande de certificat de sécurité ou d'exemption de visite.</i>
11	Droits de jaugeage d'un bateau.	<i>Jaugeage</i>
12	Taxe sur le permis de naviguer ou son duplicata.	<i>Demande de permis de naviguer ou de son duplicata</i>
13	Taxe sur la délivrance d'une lettre de mer ou son renouvellement.	<i>Demande de lettre de mer ou de son renouvellement</i>
14	Taxe sur la délivrance de certificat de navigabilité ou son duplicata.	<i>Demande de certificat de navigabilité ou de son duplicata</i>
15	Droits de police fluviale et lacustre	- <i>Demande d'enrôlement ou licenciement d'hommes d'équipages ;</i> - <i>Mise d'un bateau ou embarcation à la chaîne ;</i> - <i>Prestations particulières fournies par la police fluviale et lacustre ;</i> - <i>Demande d'immatriculation ou de radiation d'un bâtiment ;</i> - <i>Transport de marchandises et de personnes.</i> - <i>Demande d'un livret de marin ;</i> - <i>Demande de copie d'action ou de document.</i>

3- AÉRONAUTIQUE CIVILE

N°	LIBELLE DES DROITS, TAXES ET REDEVANCES	FAIT GENERATEUR
01	Droits de délivrance ou validation d'une licence ou autre document lié à l'aéronautique civile.	Demande de document lié à l'aéronautique (licence, certificat, carnet de route, carnet de vol, qualification,...), validation ou renouvellement de licence.
02	Droits de contrôle technique d'aéronef	Réalisation d'un contrôle technique d'aéronef.
03	Droits d'admission aux examens en vue d'obtention d'une licence ou d'un certificat pour certains métiers de l'aéronautique.	Demande d'admission aux examens.
04	Taxe de délivrance du certificat de radiation d'un aéronef	Demande de radiation d'un aéronef.
05	Droits d'inscription d'un aéronef au matricule aéronautique de la RDC	Demande de certificat d'immatriculation d'un aéronef
06	Droits d'enregistrement d'un aéronef étranger basé en RDC	Demande de certificat d'immatriculation ou d'enregistrement de modification de mentions d'un aéronef.
07	Taxe sur l'autorisation d'importation d'un aéronef.	Demande d'autorisation d'importation d'un aéronef.
08	Taxe sur l'autorisation de sortie d'aéronef, immatriculé à l'étranger, basé sur le territoire national.	Demande d'autorisation de sortie
09	Droits de circulation au-dessus du territoire national aux aéronefs immatriculés à l'étranger.	Survol du territoire de la RDC.
10	Taxe d'octroi d'une fréquence aéronautique.	Demande de fréquence aéronautique.
11	Taxe d'agrément d'un service ou d'une profession lié(e) à l'aéronautique	Demande d'agrément (engin d'assistance au sol, organisme spécialisé, agence de fret aérien,...).
12	Taxe sur l'autorisation d'installation d'une balise d'approche sur une piste privée d'aviation	Demande d'autorisation d'installation d'une balise.
13	Taxe d'homologation d'installations pétrolières d'aviation	Demande d'homologation d'installations pétrolières.
14	Taxe de délivrance d'une licence d'exploitation de services aériens de transport public	Demande d'une licence de services aériens.

XXVI. AGRICULTURE, PÊCHE ET ÉLEVAGE

N°	LIBELLE DES DROITS, TAXES ET REDEVANCES	FAIT GENERATEUR
01	Taxe sur l'autorisation d'importation ou d'exportation : - de végétaux, produits végétaux, produits d'origine végétale, produits phytosanitaires ou intrants agricoles ; - d'animaux, de produits d'origine animale ou halieutique (alimentaire ou non alimentaire) ; - de boissons (alcooliques ou non alcooliques) ; - de denrées alimentaires d'origine minérale ; - de produits vétérinaires et d'intrants d'élevage ou de pêche.	Demande d'autorisation d'importation ou d'exportation
02	Taxe à l'exportation sur la délivrance d'un certificat phytosanitaire ou d'origine.	Demande de certification à l'exportation de végétaux
03	Taxe sur la mise en quarantaine aux postes frontaliers de : - végétaux, produits végétaux, produits d'origine végétale - animaux.	Constat ou présomption de maladie.
04	Taxe sur l'inspection sanitaire aux postes frontaliers de : - végétaux, produits végétaux, produits d'origine végétale, produits phytosanitaires ou intrants agricoles ; - animaux, produits d'origine animale ou halieutique (alimentaire ou non alimentaire), de boissons (alcoolique ou non alcoolique), de denrées alimentaires d'origine minérale, de produits vétérinaires, d'intrants d'élevage ou de pêche.	Inspection sanitaire.
05	Taxe sur l'autorisation d'ouverture d'une officine de vente d'intrants agricoles, d'intrants d'élevage ou de pêche ou de produits vétérinaires.	Demande d'autorisation d'ouverture d'une officine
06	Taxe sur l'acte de traitement phytosanitaire de végétaux.	Traitement phytosanitaire de végétaux
07	Taxe sur la destruction de denrées alimentaires périmées ou avariées aux postes frontaliers.	Destruction de denrées alimentaires
08	Taxe sur l'agrément de professionnel privé en santé animale, pour exercer une mission de service officiel (nationaux et étrangers).	Demande d'agrément d'un professionnel privé en santé animale, pour exercer des missions de services officiels
09	Taxe pour l'octroi de permis de pêche (industriel, semi industriel).	Demande de permis de pêche

N°	LIBELLE DES DROITS, TAXES ET REDEVANCES	FAIT GENERATEUR
10	Taxe sur le permis d'exploitation du matériel de pêche placé dans les engins et embarcations (ligne en main, de traine, palangre, filet, senne, chalut).	demande de permis d'exploitation de matériels de pêche

XXVII. INDUSTRIE

N°	LIBELLE DES DROITS, TAXES ET REDEVANCES	FAIT GENERATEUR
01	Taxe relative à la protection de la propriété industrielle	- Dépôt de brevet, marque, dessin et modèle industriel, dénomination commerciale, enseigne, indication géographique, slogan publicitaire ou contrat de licence d'exploitation ; - Demande de modification ; - Demande de revendication, inscription ; - Cession et transmission ; - changement d'adresse ; - Demande de restauration de droits ; demande de restauration des droits (modifié par l'article 38 de la Loi de Finances n°20/020 du 28 décembre 2020) - Demande de maintien en vigueur et de renouvellement ; - Consultation des registres.
02	Taxes relatives à la métrologie légale	Détention et vérification des instruments de mesure à usage industriel et/ou commercial.
03	Taxe relative à la normalisation.	- Apposition de la marque nationale de conformité aux normes, - Vente de recueils de normes. - Inscription sur le registre national de conformité aux normes.
04	Taxe sur le transfert et/ou paiement des royalties, le savoir-faire d'entreprise, le contrat d'assistance en matière de propriété industrielle et de transfert de technologie. (Modifié et complété par l'article 92 de la Loi de Finances n°22/071 du 28 décembre 2022).	- Tout contrat à titre onéreux ou gratuit, signé en matière de propriété industrielle et de transfert de technologie, toute utilisation de la marque, logo, dessin ou modèle par le concessionnaire, et/ou émission des factures ou des mémoires (vente ou cession des droits de propriété industrielle, licence ou contrat de savoir-faire d'entreprise ou know-how, d'assistance technique, de franchise, d'accords de conseil; d'accords de co-entreprise, d'acquisition de matériel et de biens d'équipement, de projet clé en main. - Dans le cas des contrats à titre gratuit pour l'utilisation d'une marque étrangère, la base taxable est fixée à 2% du chiffre d'affaires réalisé au titre de la marque concernée.

XXVIII. ENVIRONNEMENT

N°	LIBELLE DES DROITS, TAXES ET REDEVANCES	FAIT GENERATEUR
01	Taxe sur le permis d'exploitation de produits et sous-produits de la faune sauvage (capture, abattage, importation, exportation ou réexportation) et de la flore sauvage (récolte, exportation d'espèces végétales ligneuses et non ligneuses grumes et bois sciés).	Exportation, importation ou réexportation, capture et abattage de produits et sous-produits de la faune et de la flore sauvage.
02	Taxe sur le certificat de légitime détention de produits de la chasse (animaux totalement ou partiellement protégés, autres animaux, trophées)	Demande de certificat de légitime détention de produits de la chasse
03	Taxes sur les installations classées de catégorie I. a. : Taxe d'implantation Taxe Rémunératoire annuelle Taxe de pollution Droits fixes d'enregistrement (Ajouté par l'article 44 de la Loi de Finances n°20/020 du 28 décembre 2020)	- l'implantation, la modification d'une installation classée, - le transfert de l'installation classée dans un endroit autre que celui déterminé dans le permis d'exploitation, - l'ajout à l'exploitation d'origine d'une nouvelle activité soumise à l'un ou l'autre régime, - le torchage de l'air (modifiés et complétés par l'article 43 de la Loi de Finances n°20/020 du 28 décembre 2020) N. B: le torchage de gaz en lieu et place de torchage de l'air, à améliorer dans la Loi de finance 2023 - o la cession d'une installation classée ; - o le changement de la dénomination sociale - Exploitation annuelle d'une installation classée.
04	Taxes à l'exportation : - Sur délivrance d'un certificat phytosanitaire - Sur délivrance de certificat d'origine	Exportation du bois
05	Quotité du Trésor Public sur la taxe de déboisement	Déboisement d'un périmètre forestier
06	Permis de coupe de bois industrielle	Exploitation et commercialisation des bois.
07	Redevance sur la superficie concédée	Exploitation d'une forêt concédée
08	Taxe d'inventaire et de reconnaissance forestière	détermination de la valeur de ressources forestières
09	Taxe d'homologation d'une Organisation Non Gouvernementale nationale ou internationale	Demande d'homologation

N°	LIBELLE DES DROITS, TAXES ET REDEVANCES	FAIT GENERATEUR
10	Taxe sur la délivrance d'une autorisation d'achat, de vente ou d'exportation de bois d'œuvre.	Commercialisation de bois d'œuvre.
11	Quotité de 50% du Trésor public sur le droit d'exploitation ou la vente du crédit carbone (ajoutée par l'article 43 de la Loi de Finances n° 19/005 du 31 décembre 2019)	Exploitation ou vente du crédit carbone

XXIX. AFFAIRES FONCIÈRES

N°	LIBELLE DES DROITS, TAXES ET REDEVANCES	FAIT GENERATEUR
01	Droits fixes d'enregistrement (concession ordinaire): - Nouveau certificat - Remplacement d'un ancien certificat - Page supplémentaire - Changement de dénomination - Insertion d'une mention substantielle - Annulation d'un certificat d'enregistrement	Demande d'un certificat d'enregistrement
02	- Droits proportionnels d'enregistrement : (concession ordinaire) o Mutation o Vente ; o Succession ; o Donation ; o Apport ; o Fusion ; o Partage ; o Droit d'emphytéose ; - Inscription hypothécaire sur concession ordinaire ; - Réinscription hypothécaire sur concession ordinaire; - Radiation hypothécaire sur concession ordinaire; - Contrat de location de plus de neuf ans.	Vente, succession, donation, apport, fusion, partage, droit d'emphytéose, excepté la vente d'immeuble neuf réalisée par un promoteur immobilier Demande d'inscription, de réinscription ou de radiation hypothécaire.
03	Redevance sur concession ordinaire (par les étrangers, les personnes morales et physiques ainsi que les associations détenteurs d'un titre foncier ou immobilier).	Détention du certificat d'enregistrement des concessions ordinaires et des contrats provisoires.
04	Droits de consultation des registres fonciers, immobiliers et cadastraux	Demande de consultation.

N°	LIBELLE DES DROITS, TAXES ET REDEVANCES	FAIT GENERATEUR
05	Taxe de mesurage, numérisation et bornage de parcelle (Modifié et complété par l'article 99 de la Loi de Finances n°22/071 du 28 décembre 2022)	Exécution des travaux de mesurage, numérisation et bornage de la parcelle
06	Frais d'enquête et de constat en matière foncière	Enquête et constat en matière foncière
07	Droits d'établissement de contrat en matière foncière (concession ordinaire).	- Demande de contrats de concession ordinaire ; - Changement d'usage de la concession ; - Demande de renouvellement.
08	Droits sur la vente de biens privés, immobiliers, abandonnés (sans maîtres)	Existence de bien privé immobilier abandonné.

XXX. COMMUNICATION ET MEDIAS

N°	LIBELLE DES DROITS, TAXES ET REDEVANCES	FAIT GENERATEUR
01	Droits sur la diffusion de la publicité dans la presse	diffusion de la publicité dans la presse
02	Droit sur la déclaration préalable de : - ouverture d'une maison de presse écrite (journal, texte périodique ou agence) ; - exploitation d'une station privée de radiodiffusion ou d'une chaîne de télévision ; - Pour une radio ou une télévision à caractère non commercial (confessionnel, associatif ou communautaire) ; - Pour une radio ou une télévision à caractère commercial.	Déclaration préalable
03	Droit d'accréditation d'un journaliste étranger	Demande d'accréditation d'un journaliste étranger
04	Redevance de contrôle de conformité d'une radio ou télévision privée	Exercice du contrôle de conformité sur les radios et TV

XXXI. CULTURE ET ARTS

N°	LIBELLE DES DROITS, TAXES ET REDEVANCES	FAIT GENERATEUR
01	Taxe sur autorisation d'exportation d'œuvre d'art et d'artisanat	Exportation d'œuvre d'art et d'artisanat

N°	LIBELLE DES DROITS, TAXES ET REDEVANCES	FAIT GENERATEUR
02	Droits sur le produit de vente de billet, de réservation ou de frais de participation dans une manifestation culturelle à caractère national ou international.	Vente de billet, réservation ou frais de participation dans une manifestation culturelle
03	Taxe sur l'autorisation annuelle d'exercer une activité cinématographique.	Demande d'autorisation d'exercer une activité cinématographique
04	Taxe sur la propriété intellectuelle et les revenus des œuvres des artistes. propriété intellectuelle revenus des œuvres des artistes.	- Exercice de la profession de guérisseur ; - Estampillage des supports des œuvres d'esprit ; - Duplication, Reproduction et l'interprétation des œuvres d'esprit ; - Cession des droits d'exploitation d'une œuvre littéraire ou cinématographique ; - Diffusion télé ou radio d'une œuvre artistique ou cinématographique par station privée ; - Approbation de contrat d'édition, de représentation ou de réalisation cinématographique ; - Toute activité intellectuelle nécessitant, au regard de la Législation ou - la réglementation sectorielle, une inscription au registre d'appellation ou - une autorisation de l'autorité compétente. - Paiement des droits d'auteur.
05	Taxe sur la délivrance de la carte nationale pour artiste, écrivain ou autre professionnel de la culture et des arts.	Délivrance de la carte nationale pour artiste, écrivain ou autre professionnel de la culture et des arts.

XXXII. CHANCELLERIE DES ORDRES NATIONAUX
(AJOUTÉ PAR L'ARTICLE 32 DE LA LOI DE FINANCES N°19/005 DU 31 DÉCEMBRE 2019)

N°	LIBELLE DES DROITS, TAXES ET REDEVANCES	FAIT GENERATEUR
01	Droits sur la vente des attributs et des symboles de souveraineté a) Attributs de souveraineté - Drapeau national Personne physique Personne morale	Vente d'attribut/symboles

N°	LIBELLE DES DROITS, TAXES ET REDEVANCES	FAIT GENERATEUR
	- <i>Drapelet</i> Personne physique Personne morale - <i>Fanion</i> Personne physique Personne morale - <i>Emblème national</i> Personne physique Personne morale - <i>Armoiries de la République Démocratique du Congo</i> Personne physique Personne morale - <i>Insigne du drapeau</i> Personne physique Personne morale b) Symboles de souveraineté - <i>Effigie du Chef de l'Etat</i> Personne physique Personne morale - <i>Rosette</i> Personne physique Personne morale	
02	Droits sur l'octroi des titres honorifiques - <i>Diplôme pour dignitaire</i> - <i>Diplôme pour la médaille de la paix</i> - <i>Brevet (pour divers mérites, y compris la médaille du combattant).</i>	Délivrance des titres
03	Droits sur l'octroi des médailles a) Ordre National "Héros nationaux" - <i>Médaille de Grand officier d'ordres nationaux</i> - <i>Médaille de Commandeur d'ordres nationaux</i> - <i>Médaille d'Officier d'ordres nationaux</i> - <i>Médaille de Chevalier d'ordres nationaux</i> - <i>Médaille de la paix</i> - <i>Plaque de façade</i> b) Médaille du Combattant de la libération - <i>Or</i> - <i>Argent</i> - <i>Bronze</i> c) Médaille de mérite civique	Décoration/Octroi médaille

N°	LIBELLE DES DROITS, TAXES ET REDEVANCES	FAIT GENERATEUR
	- Or - Argent - Bronze d) Médaille du mérite sportif - Or - Argent - Bronze e) Médaille du mérite conjugal - Or - Argent - Bronze f) Médaille du mérite maternel - Or - Argent - Bronze g) Médaille du mérite agricole - Or - Argent - Bronze h) Médaille du mérite des Arts, Sciences et Lettres - Or - Argent - Bronze	

XXXIII. NUMERIQUE

N°	LIBELLE DES DROITS, TAXES ET REDEVANCES	FAIT GENERATEUR
01.	Taxe sur l'autorisation de fourniture des services numériques	<i>Demande d'autorisation</i>
02.	Taxe sur la déclaration en vue d'un certificat d'agrément pour l'exploitation et la fourniture des services numériques	<i>Déclaration d'exploitation ou de fourniture des services numériques</i>
03.	Taxe sur l'homologation pour la fourniture des services numériques aux entités publiques	<i>Demande d'homologation</i>
04.	Redevance sur le chiffre d'affaires des entreprises de cyber sécurité et de sécurité des systèmes informatiques	<i>Exploitation</i>

XXXIV. ENTREPRENEURIAT, PETITE, MOYENNES ENTREPRISES ET ARTISANAT

N°	LIBELLE DES DROITS, TAXES ET REDEVANCES	FAIT GENERATEUR
01.	<i>Taxe d'enregistrement de :</i> - <i>PME et des Startups éligibles à la sous-traitance et/ ou aux marchés publics</i> - <i>l'artisanat éligible à la sous-traitance et/ ou aux marchés publics organisations professionnelles des PME et des Startups</i>	<i>Demande d'enregistrement</i>
02.	<i>Taxe d'agrément :</i> - <i>des organismes privés d'aide à la création et d'encadrement des PME des Startups et de l'artisanat dans le secteur privé</i>	<i>Demande d'agrément</i>
03.	<i>Taxe sur la délivrance de la carte de :</i> - <i>l'entrepreneur</i> - <i>l'artisan</i>	<i>Demande de la Carte</i>
04.	<i>Taxe de labélisation des startups</i>	<i>Décision de labélisation</i>
05.	<i>Taxe d'homologation des programmes et/ ou modules de formation à l'entrepreneuriat</i>	<i>Demande d'homologation</i>
06.	<i>Taxe de certification des produits artisanaux</i>	<i>Demande de certification</i>
07.	<i>Redevance à la conclusion et au développement des contrats de franchise entre les entreprises multinationales étrangères et les PME et startups de droit congolais</i>	<i>Signature et maintien du contrat de franchise</i>

Vu pour être annexé à l'Ordonnance-loi n° 18/003 du 13 mars 2018 fixant la nomenclature des droits, taxes et redevances du Pouvoir Central.

Félix Antoine TSHISEKEDI TSHILOMBO

**ORDONNANCE-LOI N°13/003 DU 23 FEVRIER 2013 PORTANT
REFORME DES PROCEDURES RELATIVES A L'ASSIETTE, AU
CONTROLE ET AUX MODALITES DE RECOUVREMENT DES
RECETTES NON FISCALES TELLE QUE MODIFIEE ET
COMPLETEE PAR LES LOIS DE FINANCES
N°15/021 DU 31 DECEMBRE 2015 POUR L'EXERCICE 2016,
RECTIFICATIVE N°16/006 DU 29 JUIN 2016 POUR L'EXERCICE 2016,
N°17/005 DU 23 JUIN 2017 POUR L'EXERCICE 2017,
N° 17/014 DU 24 DÉCEMBRE 2017 POUR L'EXERCICE 2018,
N°18/025 DU 13 DECEMBRE 2018 POUR L'EXERCICE 2019,
N°19/005 DU 31 DECEMBRE 2019 POUR L'EXERCICE 2020,
N°20/020 DU 28 DECEMBRE 2020 POUR L'EXERCICE 2021,
N°21/029 DU 31 DECEMBRE 2021 POUR L'EXERCICE 2022,
N°22/071 DU 28 DECEMBRE 2022 POUR L'EXERCICE 2023 ET
N°23/056 DU 10 DECEMBRE 2023 POUR L'EXERCICE 2024
(Textes coordonnés)**

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution, telle que modifiée et complétée à ce jour, spécialement en ses articles 129 ;

Vu la Loi n° 11/011 du 13 juillet 2011 relative aux Finances Publiques ;

Vu la Loi n° 12/003 du 20 juillet 2012 portant habilitation du Gouvernement ;

Sur proposition du Gouvernement délibérée en Conseil des Ministres,

ORDONNE :

TITRE I : DES DISPOSITIONS GENERALES

CHAPITRE I : DEFINITION DES CONCEPTS

Article 1^{er} : Aux termes de la présente Ordonnance-loi, il faut entendre par :

a) Administration ou service d'assiette :

Toute administration ou tout service public compétent pour constater et liquider les droits, taxes et redevances revenant au Trésor public.

b) Administration des recettes non fiscales (modifié et complété par l'article 101 de la Loi de Finances n°22/071 du 28 décembre 2022 pour l'exercice 2023) :

L'institution publique chargée des opérations d'ordonnancement, du contrôle, du contentieux, et du recouvrement des recettes du Trésor public autres que les impôts, droits de douane et d'accises.

Elle est également chargée de la gestion exclusive des imprimés de valeur et administratifs dont la délivrance est subordonnée au paiement des droits, taxes et